



**Lire et Ecrire**  
Wallonie

# **Rapport d'activités** **2011**





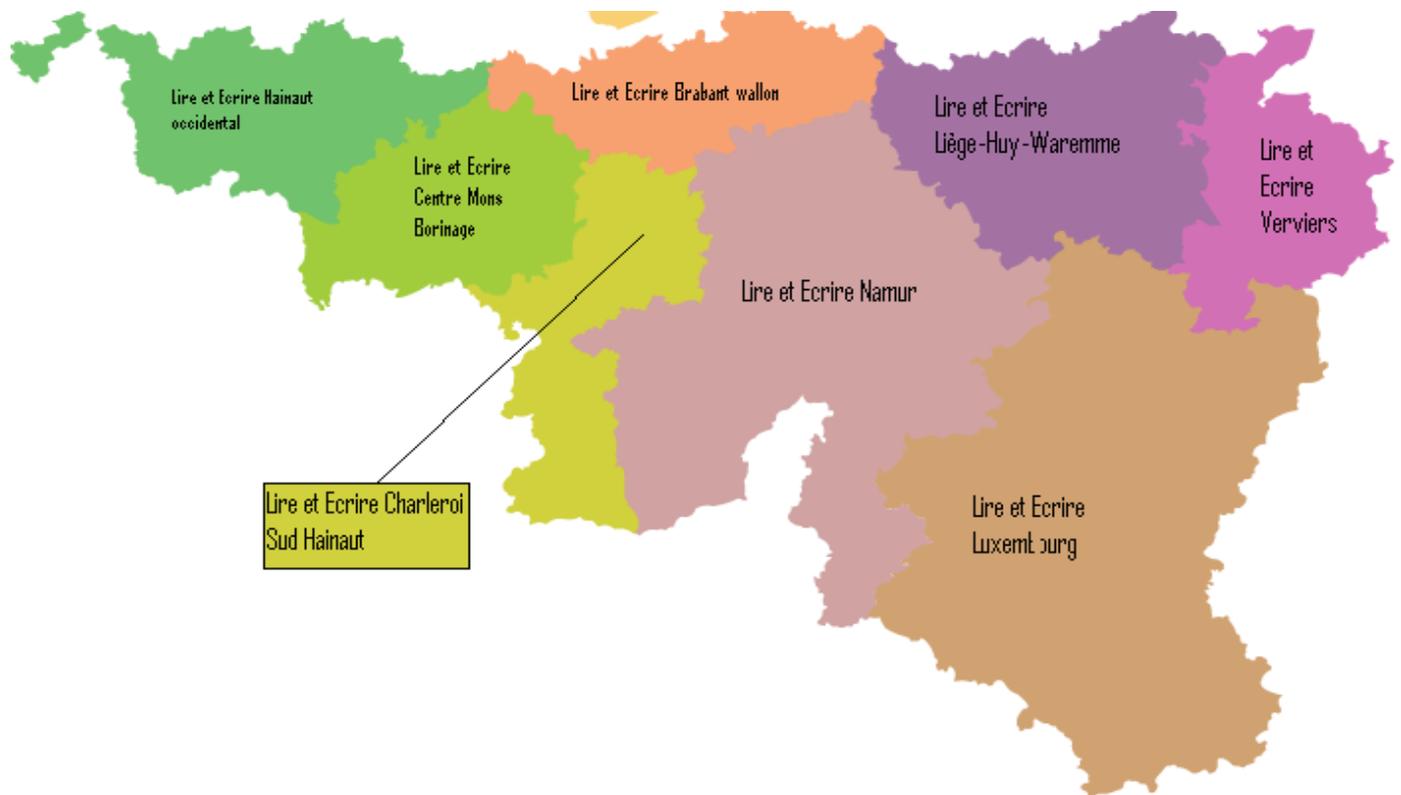




## Table des matières

<b>1. Présentation .....</b>	<b>7</b>
<b>2. Actualités politiques et questions stratégiques .....</b>	<b>9</b>
2.1 Agenda politique.....	9
2.2 Volet externe .....	9
2.3 Volet interne.....	15
<b>3. Missions de Lire et Écrire en Wallonie .....</b>	<b>17</b>
3.1 Mission politique .....	17
3.2 Mission de services aux Régionales.....	19
3.3 Mission de coordination de projets.....	21
<b>4. Actions d’alphabétisation et de sensibilisation en Wallonie .....</b>	<b>23</b>
4.1 Le public et l’offre de formation à Lire et Écrire en Région wallonne .....	23
4.2 Plans de cohésion sociale – étendue des actions de Lire et Écrire.....	28
4.3 Actions de sensibilisation et de développement partenarial de Lire et Écrire en Région wallonne.....	30
<b>5. Perspectives 2012 .....</b>	<b>33</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>35</b>
Annexe 1 :Publications 2011 .....	35
Annexe 2 : Bilan et comptes de résultat 2011 .....	36
Annexe 3 : Liste des membres du conseil d’administration au 31/12/2011 .....	37
Annexe 4 : Organigramme de Lire et Écrire en Wallonie au 31/12/2011 .....	38
Annexe 5 : Statistiques du personnel des entités wallonnes de Lire et Écrire au 31/12/2011 .....	39

Localisation des 8 Régionales wallonnes de Lire et Écrire



# 1. Présentation

**I**ssue des mouvements ouvriers chrétien et socialiste, Lire et Écrire a pour but de promouvoir et de développer l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec trois grands objectifs en vue de :

- attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme et sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions ;
- promouvoir le droit à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;
- développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation et de participation des personnes, et de changement social pour plus d'égalité.

Au niveau de la Région wallonne, cette mission est portée par Lire et Écrire en Wallonie et les 8 Régionales wallonnes dont nous assurons la coordination<sup>1</sup>. Celles-ci constituent des entités autonomes dotées chacune d'un conseil d'administration propre et d'un plan d'actions adapté au contexte dans lequel elles mènent respectivement leurs actions ; toutefois, partageant des valeurs et objectifs communs, tels que formulés ci-avant, les Régionales mènent leurs actions dans le cadre de stratégies et positions coordonnées, et partagent une série de projets communs.

Lire et Écrire considère que l'analphabétisme n'est pas un problème individuel mais a pour cause et conséquence l'oppression et l'exclusion sociale, culturelle, politique et économique en œuvre dans notre société. C'est pourquoi l'alphabétisation ne peut se développer sans action collective de transformation sociale, visant à prévenir et combattre les inégalités dans le but de construire une société plus juste et équitable, plus solidaire et démocratique. Ainsi, Lire et Écrire en Wallonie inscrit ses actions dans une perspective politique qui vise conjointement la défense des droits fondamentaux ; la transformation des rapports sociaux permettant de sortir des rapports dominants-dominés et de toutes les formes d'oppression et d'exclusion ; et la participation et l'émancipation de tous.

Cette position rejoint la conception de l'alphabétisation comme « un vecteur d'intégration et de cohésion sociale », ainsi qu'exprimée dans la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon<sup>2</sup>.

De façon plus spécifique, Lire et Écrire en Wallonie vise la promotion et la défense d'une politique d'alphabétisation coordonnée et concertée en Wallonie. Nous inscrivons nos actions dans le cadre de quatre missions principales.

## Mission politique

Dans le cadre de sa mission politique, Lire et Écrire en Wallonie a pour but le développement et la reconnaissance de l'alphabétisation en Région wallonne.

Cette mission nous confère une responsabilité globale et un statut particulier vis-à-vis des pouvoirs publics : être l'interlocuteur politique sur les questions d'alphabétisation. C'est à ce titre notamment que Lire et Écrire en Wallonie représente le secteur associatif auprès du comité de pilotage de la conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes, à côté de Lire et Écrire Bruxelles et de Lire et Écrire Communauté française.

Dans le cadre de cette mission, Lire et Écrire en Wallonie porte aussi un mandat auprès de l'Interfédération des EFT OISP et, avec quatre autres fédérations, promeut et défend le secteur de l'insertion socioprofessionnelle auprès des pouvoirs publics wallons.

## Mission de services aux Régionales

Les huit entités coordonnées par Lire et Écrire en Wallonie sont des asbl autonomes qui participent à l'élaboration d'un projet global et commun autour de l'alphabétisation. En appui aux actions et projets portés par ces huit Régionales, Lire et Écrire en Wallonie développe divers services pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs activités. Ces services vont de la construction d'un plan d'actions, à l'élaboration d'outils et de procédures communes et coordonnées en passant par le soutien à la gestion administrative et financière ou la réalisation de recherches-actions en réponses à des questions méthodologiques posées par les Régionales. Ces services sont organisés tant de façon collective que de manière individuelle.

## Mission de vigilance et de contrôle

Le conseil d'administration de Lire et Écrire en Wallonie a doté la coordination wallonne d'une mission de contrôle afin d'assurer la validité des données, la conformité et le respect des règles et procédures appliquées par les Régionales.

<sup>1</sup> Lire et Écrire Brabant Wallon ; Lire et Écrire Centre-Mons-Borinage ; Lire et Écrire Charleroi-Sud-Hainaut ; Lire et Écrire Hainaut occidental ; Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme ; Lire et Écrire Luxembourg ; Lire et Écrire Namur ; et Lire et Écrire Verviers.

<sup>2</sup> Gouvernement wallon, Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 – Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire, 2009.

## **Mission de coordination de projets**

Cette mission a pour but d'organiser la concertation et la cohérence de la mise en œuvre des projets coordonnés en lien avec le plan d'actions commun au niveau wallon et ceux de chacune des Régionales. Cette coordination de projets consiste essentiellement en des actions de sensibilisation et de développement de partenariats.

## 2. Actualités politiques et questions stratégiques

### 2.1 Agenda politique

L'agenda politique est traversé par quelques grandes lignes de fond qui mobilisent la coordination wallonne depuis plusieurs années, avec un volet externe (adressé aux pouvoirs politiques, aux pouvoirs subsidiant, aux partenaires et au grand public) et un volet interne (adressé aux conseils d'administration des associations Lire et Écrire). Ce chapitre se structure autour de ces quelques lignes de fond, selon les volets externe et interne susmentionnés :

- Enjeux politiques relatifs aux différents publics de l'alphabétisation
  - ◊ Personnes en insertion socioprofessionnelle
  - ◊ Personnes en (ré)affiliation sociale
  - ◊ Travailleurs
- Enjeux politiques transversaux
  - ◊ Coordination de l'offre d'alphabétisation sur le territoire
  - ◊ Visibilité de l'illettrisme

Les différentes sections permettent de préciser le contexte actuel, les enjeux et objectifs, ainsi que les avancées en 2011.

### 2.2 Volet externe

#### Enjeux politiques relatifs aux personnes en insertion socioprofessionnelle

##### Contexte

Les évolutions du décret EFT OISP, du décret Plan d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et des plans d'activation des chômeurs ont un impact sur l'alphabétisation en termes d'offre de formation, d'accès à cette offre et de relations entre les personnes et les organismes tels que le Forem et les CPAS (services de réinsertion professionnelle).

Ainsi, la politique de catégorisation des demandeurs d'emploi proposée comme pilier des nouvelles politiques de l'emploi aurait, si elle est adoptée, des impacts directs sur notre public en formation. En effet, cette catégorisation se fait notamment en fonction de « l'employabilité » dans l'objectif d'un meilleur suivi individualisé et d'une remobilisation des personnes. Cette fragmentation des publics semble correspondre à l'évolution de la fonction d'accompagnement des demandeurs d'emploi qui doit être plus professionnelle pour s'inscrire dans une politique d'égalité des chances et d'équité de traitement ; ce avec quoi Lire et Écrire et l'Interfédération des EFT OISP<sup>3</sup> sont d'accord puisque ce dispositif devrait permettre une meilleure attention vis-à-vis du public le plus éloigné de l'emploi. Toutefois, les doutes se sont installés au niveau de la mise en place du plan d'accompagnement des chômeurs qui entraîne dans son sillage davantage d'exclusions avec l'application de sanctions toujours plus nombreuses à l'encontre notamment des publics les plus fragilisés. Cette catégorisation aurait dès lors pour conséquence de dualiser davantage l'accès à l'emploi et le secteur de l'insertion socioprofessionnelle se verrait relégué à « gérer » les personnes qui seraient considérées comme « inemployables ». On disqualifie ainsi de plus en plus de personnes et on tend à figer ces dernières dans une situation de non emploi alors que cette situation de vie n'est pas invariable dans le temps et l'espace. Cette classification occulte une réalité plus complexe de ces publics où les trajectoires de vie des personnes sont singulières. L'accompagnement par Lire et Écrire des apprenants se situe dans une logique de soutien et d'appui sur les compétences et motivations et non pour sanctionner au bout du compte.

##### Enjeux

Les acteurs qui mènent l'accompagnement des demandeurs d'emploi doivent être associés et intégrés dans la négociation du parcours des personnes pour prendre en compte la complexité des situations. Nous devons interroger les modalités de contrôle social qui s'imposent à notre secteur. Ces politiques font basculer nos modes d'action vers l'individualisation des problématiques sociales alors qu'il s'agit bien pour Lire et Écrire d'une responsabilité collective et sociétale.

3 L'Interfédération des EFT OISP, dite « Interfédéré », est composée de cinq fédérations : ACFI (Action coordonnée de formation et d'insertion), AID (Actions intégrées de développement), ALEAP (Association libre d'entreprises d'apprentissage professionnel), CAIPS (Concertation des ateliers d'insertion professionnelle et sociale) et Lire et Écrire en Wallonie.

## Avancées 2011

En collaboration avec l'Interfédération des EFT OISP, Lire et Écrire en Wallonie a sans relâche interpellé les représentants politiques sur l'évolution des politiques sociales et en particulier des politiques liées à l'emploi et l'insertion. Au second semestre 2011, une manifestation a été organisée par l'Interfédé pour exprimer notre plus grande insatisfaction face aux évolutions et leurs effets pervers sur le public éloigné du marché de l'emploi. Un numéro de l'Essor, publication trimestrielle de l'Interfédé, a été totalement consacré à cette thématique sous le titre « Segmentation des demandeurs d'emploi : l'enfer est pavé de bonnes intentions ».

Un autre chantier important porté par l'Interfédé a été le suivi de l'évaluation du secteur des EFT OISP commanditée par le Ministre de la formation professionnelle. Cette évaluation avait pour objectif, du point de vue du Ministre, de vérifier la pertinence des dispositions en vigueur dans le cadre du décret EFT OISP en vue de réviser ce dernier pour mieux rencontrer les objectifs assignés au secteur et assurer sa stabilité financière.

L'Interfédé s'est donc investi dans les différents groupes de travail en vue de défendre le secteur :

- ses missions et finalités en vue de prendre en compte sa spécificité : au-delà d'une formation visant l'insertion socioprofessionnelle, il s'agit d'une démarche émancipatrice dans le cadre d'une vision d'éducation populaire ;
- le public cible qui doit être pris en compte dans sa diversité des situations de vie ;
- la liberté associative pour définir l'organisation et la coordination de notre secteur ;
- un agrément à durée indéterminée pour une simplification et une moindre charge de travail administratif des opérateurs ;
- un mécanisme de financement qui facilite l'adaptation de l'offre de formation et la rencontre des demandes dues à l'évolution des besoins.

Enfin, une assemblée sectorielle a été organisée pour échanger avec l'ensemble des travailleurs du secteur, réfléchir sur les évolutions récentes et leurs enjeux. Un débat politique a également été initié avec les représentants des quatre partis démocratiques pour confronter les points de vue. Cette assemblée fut une journée de recherche de sens avec des moments de tensions liées aux inconnues présentes et à venir.

## Enjeux politiques relatifs aux personnes en processus de (ré)affiliation sociale

### Contexte

Lire et Écrire agit au quotidien pour la reconnaissance du droit à l'alphabétisation pour tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de culture et d'origine sociale, et quels que soient les motifs d'entrée et d'engagement en formation des personnes.

L'alphabétisation pour tous est un droit reconnu au niveau international, notamment par les Nations Unies. Ainsi, la Déclaration universelle des droits de l'homme mentionne explicitement le droit de tous à l'éducation en son article 26. Les différentes conférences internationales sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA), qui se sont tenues régulièrement depuis 1949, ont par ailleurs précisé les enjeux liés à l'alphabétisation, passant d'une logique scolarisante selon une perspective économique, à une logique considérant de plus en plus l'alphabétisation dans une perspective large d'émancipation sociale. Ainsi, la Déclaration de Hambourg, lors de la 5ème CONFINTÉA, préconise une approche globale de l'ensemble des publics en alphabétisation, recommandant la répartition des moyens octroyés selon trois axes : « l'axe alphabétisation comme vecteur d'insertion socioprofessionnelle et de promotion sociale, l'axe alphabétisation comme vecteur d'éducation permanente, et l'axe alphabétisation comme vecteur d'accueil et d'insertion sociale notamment des personnes issues de l'immigration<sup>4</sup> ».

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, est fondé sur le principe selon lequel « L'alphabétisation, conçue dans une acception large comme l'acquisition des connaissances et compétences de base dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution, est un droit fondamental de la personne humaine. Dans toute société, elle est nécessaire en soi et elle constitue l'un des fondements des autres compétences de la vie courante. L'alphabétisation a aussi pour effet de stimuler la participation aux activités sociales, culturelles, politiques et économiques et de favoriser l'éducation tout au long de la vie<sup>5</sup> ».

La Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon<sup>6</sup> envisage, quant à elle, l'alphabétisation comme un « vecteur d'intégration et de cohésion sociale » et affirme la volonté du Gouvernement de renforcer l'offre de programmes d'alphabétisation, en portant une attention

4 Déclaration de Hambourg de la Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, Hambourg : Unesco, 14-18 juillet 1997.

5 Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale, 2 février 2005.

6 Gouvernement wallon, Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 – Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire, 2009.

particulière aux publics qui ne relèvent pas de l'insertion socioprofessionnelle mais de l'intégration sociale.

Mentionnons encore le Plan de cohésion sociale wallon, qui constitue un autre cadre dans lequel l'alphabetisation est reconnue en tant qu'action visant des objectifs plus larges que ceux strictement liés à l'insertion socioprofessionnelle, puisqu'elle y est considérée comme un vecteur de cohésion sociale, laquelle est définie comme « *l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap* ».

Malgré ces diverses expressions de reconnaissance de l'alphabetisation comme un droit pour tous, il apparaît aujourd'hui qu'en Région wallonne, tous les publics en alphabetisation ne sont pas égaux lorsqu'on considère les questions de financement, et en conséquence l'offre de formation. Les volumes financiers correspondant aux différents publics diffèrent considérablement, avec des montants qui favorisent clairement les publics en projet d'insertion socioprofessionnelle, au détriment des autres publics et notamment des personnes en (ré)affiliation sociale.

Or, Lire et Écrire a pu observer, dans ses pratiques d'accueil et de formation, que le public en (ré)affiliation sociale constitue une part non négligeable du nombre total de personnes demandeuses ou potentiellement demandeuses de formation. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, elle a opéré une pression constante auprès des pouvoirs subsidiant et des parlementaires pour mettre en évidence le déséquilibre entre les financements, plaidant pour des politiques structurelles qui garantissent, sans discrimination, le droit à une alphabetisation de qualité dont le contenu, la forme et l'accessibilité géographique soient adaptés aux besoins et attentes de toutes les personnes.

## Enjeux

En 2011, l'action de Lire et Écrire en tant que coordination wallonne a donc été orientée selon deux grands enjeux : d'une part, l'augmentation des financements pour les actions visant le public non demandeur d'emploi et non travailleur, et en parallèle l'augmentation de l'offre de formation pour ces personnes ; et d'autre part, la promotion d'une conception large de l'alphabetisation, incluant l'ouverture à différents types de publics, pour réaffirmer la mission d'alphabetisation dans toutes ses dimensions et la nécessité d'une adéquation des ressources par rapport à la diversité des publics.

## Avancées 2011

En 2011, par rapport à l'enjeu des financements, Lire et Écrire en Wallonie a poursuivi sa résistance auprès du pouvoir subsidiant, contre la tendance à privilégier dans l'ac-

tion de formation les publics identifiés comme étant dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle, notamment dans le cadre de plusieurs rencontres de négociation avec la Région wallonne concernant la visée de la Convention pluriannuelle impliquant les différents ministres compétents pour les matières où l'alphabetisation est un enjeu, et couvre donc plusieurs types d'actions et de publics (voir le chapitre 3, section Mission politique, pour plus de détails). Ce plaidoyer soutenu a permis d'obtenir une augmentation relative des moyens visant les personnes en processus de (ré)affiliation sociale, avec l'intégration de l'objectif 3 dans la convention, objectif dédié spécifiquement aux actions menées à l'adresse de ce public.

Cette avancée a été appuyée par les efforts liés au second enjeu, concernant la promotion d'une conception large de l'alphabetisation, puisque la coordination wallonne a diffusé, via le site Internet de Lire et Écrire mais aussi lors de rencontres avec les pouvoirs politiques et les partenaires, deux articles visant à sensibiliser ces acteurs par rapport à l'importance de prendre en compte le public dit en (ré)affiliation sociale dans les politiques d'alphabetisation ainsi que dans le cadre de l'action d'alphabetisation. Ces articles portent respectivement sur la place du public en processus de (ré)affiliation sociale dans les politiques d'alphabetisation, et sur la place de l'alphabetisation dans les politiques de cohésion sociale en Wallonie, en particulier dans les Plans de cohésion sociale.<sup>7</sup>

## Enjeux politiques relatifs aux travailleurs

### Contexte

L'objectif de développer une offre de formation à destination de tous les publics concerne également les travailleurs en difficultés de lecture et d'écriture. On considère en effet que 57% des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi<sup>8</sup>. L'alphabetisation des travailleurs est ainsi une thématique centrale pour Lire et Écrire, qui, depuis le début des années 2000, a renforcé ses initiatives afin d'approcher le monde du travail.

Néanmoins, en Wallonie, on constate que parmi les apprenants de Lire et Écrire, les travailleurs représentent moins de 10% du total des personnes qui entrent en formation. En 2011, on dénombre 161 travailleurs en dispositif classique de formation et 30 travailleurs en formation en entreprise. De façon globale, les travailleurs sont donc peu représentés au sein des structures de Lire et Écrire, et le nombre de formations organisées dans le cadre d'une collaboration avec une entreprise est minime (en 2011 : 3 formations en entreprise ont été organisées par deux des huit Régionales wallonnes de Lire et Écrire).

Or, Lire et Écrire se positionne en faveur de l'inscription de

<sup>7</sup> Cf. Annexe 1 : Publications 2011 pour les références complètes.

<sup>8</sup> Selon une enquête menée en France en 2006 par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANCLI). [http://www.ancli.gouv.fr/fileadmin/Medias/PDF/EDITIONS/Enquete\\_IVQ.pdf](http://www.ancli.gouv.fr/fileadmin/Medias/PDF/EDITIONS/Enquete_IVQ.pdf).

la formation en alphabétisation dans les formations d'entreprises ou sectorielles. Dans ce but, elle cherche à développer des partenariats avec les fonds sectoriels, visant à encourager la mise en place de telles formations pendant les heures de travail avec maintien du salaire et sans surcharge de travail.

Si l'organisation des formations à destination des travailleurs illettrés dans un dispositif classique de formation à Lire et Écrire ne requière pas de contacts rapprochés avec les acteurs de la concertation sociale, le développement de toute action d'alphabétisation des travailleurs en entreprise ne peut se faire/aboutir sans impliquer les organisations syndicales.

Bon nombre de secteurs ont été approchés par Lire et Écrire en Wallonie sans qu'une offre de formation en entreprise puisse toutefois se construire. Ceci démontre bien qu'il n'est pas facile de mobiliser le monde de l'entreprise sur cette problématique de l'illettrisme. De plus, les travailleurs en difficulté de lecture et d'écriture ne sont pas forcément mobilisables pour une formation dans le cadre du travail, à la fois par manque d'information, par honte (par rapport à leurs collègues de travail, à leurs supérieurs), et par peur de révéler une situation d'illettrisme qui pourrait être un facteur de licenciement ou de dégradation des conditions de travail (si en théorie la formation en entreprise n'implique pas de surcharge de travail, en pratique, la charge de travail reste en fait la même qu'avant la formation ; volonté de ne pas risquer de provoquer une surcharge de travail pour les collègues lorsqu'on est en formation). C'est pourquoi il y a une nécessité de sensibilisation préalable des organisations syndicales et des travailleurs.

Par ailleurs, on constate également que l'accès au congé éducation payé (CEP) reste marginal. Le CEP permet aux travailleurs qui le désirent d'entrer en formation pendant leur temps de travail et de bénéficier du maintien de leur salaire lorsqu'ils sont en formation, sans que l'employeur ne puisse s'y opposer (selon certaines conditions liées à leur contrat de travail). Pour en bénéficier, les travailleurs doivent donc informer leur employeur de leur situation d'illettrisme, ce qui suscite les diverses craintes évoquées plus haut. En 2011, 15 apprenants de Lire et Écrire<sup>9</sup> seulement en bénéficient (par manque d'information et par crainte des retombées sur leur lieu de travail si leur employeur ou leurs collègues découvrent leur illettrisme). De plus, le CEP semble inadapté par rapport à l'organisation de l'offre de formation, car il est pensé par périodes scolaires et pas sur l'année civile. Enfin, le CEP couvre un trop petit volume horaire (120 h maximum) par rapport au temps de l'alphabétisation. En effet, le public de Lire et Écrire est le plus souvent peu familier des dispositifs d'apprentissages formels, ce qui nécessite un temps de (ré) adaptation préalable à tout apprentissage intégré. Au-delà des apprentissages linguistiques, c'est également un processus de reconstruction de l'estime de soi et de restauration identitaire qui est mené dans le cadre d'une formation d'alphabétisation, processus parfois long mais nécessaire à l'appropriation de savoirs.

## Enjeux

Des subventions spécifiques sont nécessaires pour rencontrer ce public difficile à toucher. En outre, le monde de l'entreprise nécessite une formation et une approche spécifique. Il s'agit de relayer la problématique et trouver les forces de changement auprès des syndicats et des fonds de formation.

## Avancées 2011

Pour avancer sur cet enjeu, Lire et Écrire en Wallonie a mené une négociation avec le pouvoir subsidiant au niveau de la Région wallonne (cabinet Antoine- emploi et formation professionnelle, et cabinet Tillieux- santé, affaires sociales et égalité des chances) pour inscrire l'alphabétisation des travailleurs en situation d'illettrisme dans la convention Région wallonne Alpha 2011-2013, en référence à la mesure 245 de la Déclaration de Politique Régionale wallonne 2009-2014 relative à l'alphabétisation des travailleurs en situation d'illettrisme.

Avec pour objectif le développement d'une offre d'alphabétisation pour les publics travailleurs infrascolarisés (personnes article 60, les travailleurs en reconversion collective et les travailleurs en situation d'illettrisme), Lire et Écrire en Wallonie a mené des actions en 2011 suivant deux grandes orientations :

**1.** développer des partenariats, rechercher, en coopération avec les fonds sectoriels et les partenaires sociaux, les conditions nécessaires à l'expression par les travailleurs de leurs difficultés en matière d'alphabétisation ainsi qu'à l'adaptation des modes et moyens de formation.

Dans ce cadre, Lire et Écrire en Wallonie a mis en place en 2011 une mission coordonnée pour l'ensemble des Régionales wallonnes, afin d'initier, en collaboration avec les représentants syndicaux de la CSC et de la FGTB, une dynamique partenariale pour construire un dispositif de formation structurel en alphabétisation dans le monde du travail. Cette démarche s'inscrit dans une volonté globale de prendre en compte l'analphabétisme des travailleurs et de lui apporter une réponse spécifique en mettant sur pied, via les fonds sectoriels, intersectoriels et/ou de formation, des formations en alphabétisation à destination des travailleurs.

En termes de résultats concrets pour 2011, on peut notamment souligner la signature d'une convention avec la Mission wallonne des secteurs verts afin de collaborer à la construction d'un module de formation au brevet VCA<sup>10</sup> adapté à un public en difficulté avec l'écrit ou ne maîtrisant pas suffisamment, à l'oral, le français, et pour contribuer à la modélisation de l'expérience. Cette convention est prolongée par un engagement à mener une réflexion sur les possibilités d'introduire une offre de formation de base dans le programme des formations du secteur.

**2.** maintenir une offre de formation pour rencontrer au mieux les besoins des travailleurs.

<sup>9</sup> C'est en 2003 que Lire et Écrire en Wallonie obtient la reconnaissance de sa formation dans le cadre du congé éducation payé.

<sup>10</sup> La certification VCA ou Veiligheidschecklist Aannemers certifie la maîtrise des connaissances de base requises en matière de sécurité (Brevet Sécurité), et est délivré par un centre d'examen agréé.

En dehors de toute collaboration spécifique avec une entreprise, deux types de dispositifs classiques sont accessibles aux travailleurs en situation d'illettrisme : les apprenants travailleurs peuvent suivre une formation soit en journée, soit en soirée ou le week-end. En 2011, six Régionales sur huit ont organisé des formations en journée à destination du public travailleur. Cela représente 77% des formations d'alphabétisation travailleur en dispositif classique. Les formations en soirée ou le week-end représentent 23% des formations en dispositif classique et sont organisées par l'ensemble des Régionales. L'offre de formation à destination des travailleurs en soirée ou le week-end couvre donc l'ensemble du territoire wallon. Au total, en Wallonie, Lire et Écrire a accueilli 161 travailleurs en 2011 dans les deux types de dispositif classique.

## Enjeux politiques relatifs à la coordination de l'offre de formation sur les différents territoires pour garantir une offre de qualité et de proximité

### Contexte

À ce jour, l'offre d'alphabétisation sur les différents territoires est relativement peu coordonnée. Chaque opérateur agit dans sa sphère d'influence. Il existe quelques réseaux locaux ou régionaux d'alphabétisation, mais à l'heure actuelle, un grand nombre de communes restent non desservies par une offre d'alphabétisation.

Pourtant, les textes de références invitent à réfléchir à la mise en œuvre d'une coordination de l'offre de formation.

La charte de Lire et Écrire inscrit dans les missions de l'association, l'objectif de *promouvoir le droit effectif à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite*. Tandis que dans les textes politico-légaux, on trouve un point d'appui dans la Déclaration de Politique Régionale wallonne<sup>11</sup> qui veut poursuivre dans la logique de développer un plan coordonné pour l'alphabétisation, basé sur un état des lieux des besoins.

Cela dit, la coordination d'une offre d'alphabétisation en Wallonie ne peut se penser qu'au niveau territorial. D'une part, parce que le contexte socioéconomique et ses conséquences sur les personnes en situation d'illettrisme varient d'une région à l'autre, et d'autre part, parce que l'offre d'alphabétisation ne peut se développer qu'en trouvant un ancrage dans des structures existantes qui servent de relais dans les fonctions d'accueil et d'accompagnement des personnes et favorisent ainsi l'émergence de la demande. Cette orientation vers une prise de décision territoriale a longtemps été soutenue par la perspective de mettre en place des plateformes territoriales pour l'alphabétisation. En effet, dès 2008, la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes a décidé la mise en œuvre d'un dispositif coordonné de plateformes territoriales, inspiré des dispositifs partenariaux existant, pilotés par Lire et Écrire et, dans certains cas, avec l'appui des Comi-

tés Subrégionaux pour l'Emploi et la Formation. En 2011, un nouvel ancrage territorial potentiel est apparu avec l'option de considérer des bassins de vie, c'est-à-dire des zones géographiques permettant de réfléchir localement offre d'éducation, formation, emploi... et alphabétisation. Bien que cette seconde proposition semble également avoir des difficultés à se concrétiser, Lire et Écrire en Wallonie continue de soutenir l'option territoriale, ainsi qu'en témoigne un extrait d'une note produite en 2011 sur la question :

*Si différents lieux de coordination intègrent la question de l'alphabétisation (Plan de Cohésion Sociale, Commission Consultative Sous Régionale, plateformes EFT OISP, réseaux locaux pour l'alphabétisation, etc.), le seul lien qui existe entre ces actions est Lire et Écrire. Nous pensons que ce modèle n'est pas efficace et que le redéploiement des plateformes permettrait de gagner en visibilité et en transversalité. (...)*

*..., il apparaît qu'il n'existe pas de lieu qui permettent d'échanger les pratiques mises en œuvre dans les différentes communes ni même de procéder à une analyse ou à une évaluation réunissant l'ensemble des acteurs impliqués. (...)*

*... À ce jour, seuls Lire et Écrire et le SPW disposent d'une vision large des actions menées. Les plateformes devraient pouvoir permettre une circulation de l'information et inviter à l'analyse collective et concertée pour définir des pistes coordonnées d'actions et une politique globale d'alphabétisation en Wallonie.<sup>12</sup>*

### Enjeux

Les aléas des plateformes territoriales n'ont pas écorné l'enjeu de garantir une offre de formation en alphabétisation de qualité et de proximité afin que toute personne qui le souhaite, puisse trouver une formation accessible près de chez elle. Dans l'attente d'une structuration de la prise de décision au niveau territorial, l'effort se porte donc sur la coordination des actions au niveau de la Région wallonne.

Concrètement, le travail a pris deux directions : d'une part, les avancées de certaines Régionales pour maintenir et développer l'action partenariale dans la perspective de la mise en place des structures territoriales adéquates et, d'autre part, la coordination au niveau wallon des actions menées dans le cadre des Plans de cohésion sociale communaux.

### Avancées 2011

Pour avancer par rapport à la première direction, Lire et Écrire en Wallonie a mené une négociation avec le pouvoir subsidiant pour inscrire la prise de décision territoriale dans le texte de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013, en prenant appui sur le développement des bassins de vie. En effet, il n'était pas évident aux yeux du pouvoir subsidiant que l'action d'alphabétisation se décline diffé-

<sup>12</sup> Extraits de la note « Argumentaire et proposition pour l'activation des plateformes territoriales pour l'alphabétisation en Wallonie », Lire et Écrire en Wallonie – novembre 2011.

<sup>11</sup> Ibid. supra note 6.

remment d'une région à l'autre. La négociation a conduit à inscrire le texte suivant dans la convention:

*Lire et Écrire apporte l'appui nécessaire au développement de la logique des plans d'action territoriaux pour l'alphabétisation, notamment en poursuivant la mise en réseau des opérateurs et en développant les actions de sensibilisation et de partenariat dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme* (convention Région wallonne Alpha, novembre 2011).

La coordination wallonne a également rédigé une note présentant les variations de contexte des Régionales, notamment en termes socio-économiques mais aussi en matière d'offre d'alphabétisation et de caractéristiques des publics, note présentée au comité d'accompagnement de la Convention Région wallonne Alpha 2011-2013. Cette note vise à expliquer les écarts dans les priorités des différentes Régionales (en termes de sensibilisation, formation, accompagnement méthodologique d'acteurs de terrain) et les besoins de financement qui y sont liés<sup>13</sup>.

En ce qui concerne la seconde direction de travail, la coordination wallonne a soutenu la coordination des actions d'alphabétisation menées dans le cadre des Plans de cohésion sociale en entreprenant, en collaboration avec les Régionales, une évaluation de ces actions. Les résultats de cette évaluation (présentés sous la forme d'un rapport d'évaluation qui se termine par des recommandations) sont destinés à être communiqués d'abord au conseil d'administration wallon de Lire et Écrire et ensuite à la DiCS, ceci en 2012.

## Enjeux politiques relatifs à la visibilité de l'illettrisme

### Contexte

Contrairement à plusieurs pays voisins comme la France ou l'Allemagne, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de données statistiques sur l'illettrisme en Région wallonne. L'enquête IVQ<sup>14</sup>, qui était prévue pour 2012, n'aura pas lieu. L'illettrisme reste donc un phénomène relativement discret et son ampleur ne peut qu'être estimé sur base d'extrapolations par rapport aux données disponibles pour d'autres régions et pays européens. Pourtant les textes de référence insistent bien sur la nécessité de rendre visible l'illettrisme.

En effet, la charte de Lire et Écrire inscrit dans ses buts fondamentaux l'objectif d'*attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme et sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions*.

<sup>13</sup> Note présentant de manière succincte les variations de contexte des Régionales de Lire et Écrire et les politiques d'alphabétisation qui y sont liées. Comité d'accompagnement de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013 – 8 juillet 2011.

<sup>14</sup> L'enquête Information et Vie quotidienne (IVQ) permet, à travers l'évaluation des compétences des adultes, d'appréhender la maîtrise des fondamentaux : écrire, communiquer, compter. À l'écrit, trois domaines fondamentaux sont testés : la lecture de mots, l'écriture de mots et la compréhension d'un texte simple. Cette enquête, dont les outils de collecte et analyses ont été conçus par l'INSEE en France, devait être réalisée en Fédération Wallonie-Bruxelles durant l'année 2012. Pour des questions budgétaires, cette mise en œuvre a été ajournée sine die.

Par ailleurs, dans les textes politico-légaux, on trouve un point d'appui dans la Déclaration de Politique Régionale qui veut *améliorer la détection de l'analphabétisme et veillera à faire émerger les demandes en soutenant les expériences d'accroche des publics*<sup>15</sup>.

Entre ces deux textes qui traitent de la visibilité de l'illettrisme, on perçoit un écart majeur : d'un côté, on veut attirer l'attention, de l'autre, on pense à faire de la détection. D'un côté, on prône une conception systémique de l'illettrisme qui considère que les causes sont à rechercher dans le fonctionnement de notre société, de l'autre, on trouve une conception plus individuelle, plus pragmatique sans doute, visant à rejoindre et faire entrer les personnes en formation.

### Enjeux

L'enjeu pour Lire et Écrire au niveau de la visibilité de l'illettrisme est bien de mettre le phénomène en évidence, tout en préservant les personnes de dérives telles que la stigmatisation, la désignation comme personnes illettrées, le fichage. Détecter l'illettrisme n'est pas détecter les personnes illettrées et les envoyer en formation. Détecter l'illettrisme, c'est révéler ce qui est caché, ce qu'on ne sait pas encore, à savoir le nombre de personnes en situation d'illettrisme, leur niveau d'illettrisme, les difficultés qu'elles rencontrent et leurs motivations à entreprendre une formation.

La détection ainsi entendue améliore la connaissance des publics de l'alphabétisation, et contribue à favoriser l'émergence de la demande en alphabétisation ainsi qu'une orientation correcte des personnes en lien avec leur vécu, leurs conditions de vie, leurs projets. La détection n'est donc pas à entendre comme un dispositif qui permettrait d'identifier les personnes analphabètes au sein de la population dans son ensemble et ne doit pas être utilisée de façon contraignante.

### Avancées 2011

Pour avancer sur cet enjeu, Lire et Écrire en Wallonie a mené une négociation avec le pouvoir subsidiant pour inscrire la question de la visibilité de l'illettrisme et de la demande d'alphabétisation dans la Convention Région wallonne Alpha 2011-2013. La négociation a conduit à inscrire le texte suivant :

*Dans le cadre de l'amélioration de la détection de l'analphabétisme en Région wallonne et dans la perspective d'éclairer la question et de mieux comprendre l'état de la situation de l'illettrisme, Lire et Écrire participe au travail d'objectivation et d'analyse des besoins d'alphabétisation en Région wallonne.*

La coordination wallonne a ensuite avancé sur les questions terminologiques en définissant l'acceptation du terme « détection » qui est entendu comme l'ensemble des démarches et procédures qui permettent de connaître le profil et les moti-

<sup>15</sup> Ibid. supra note 6.

vations des apprenants lors de leur demande d'entrée en formation. Dans cette acception, la détection s'intéresse tant aux compétences linguistiques qu'aux motifs de demande d'entrée en formation des personnes. La consolidation de toutes les informations collectées au niveau des Régionales permettra de produire une image globale de la situation pour l'ensemble des personnes qui entrent en contact avec Lire et Écrire.

Deux outils déjà utilisés dans les Régionales au moment de l'accueil des personnes doivent faire l'objet d'une harmonisation (leur usage diffère en effet d'une Régionale à l'autre) pour permettre cette consolidation des informations :

- l'entretien d'accueil permettant d'identifier les motivations des personnes (et par conséquent, les difficultés / problèmes qu'elles rencontrent et auxquels elles tendent de trouver une solution en entreprenant une formation) ;
- le test de positionnement<sup>16</sup> qui est passé sur base volontaire dans le cadre du processus d'accueil.

La collecte et la consolidation des informations relatives aux personnes qui se présentent à Lire et Écrire avec une maîtrise des compétences linguistiques dans leur langue maternelle permettent de mettre en évidence une autre réalité sociale, différente de l'illettrisme mais tout aussi excluante : la demande de formation en FLE (français langue étrangère) qui reste non satisfaite à défaut d'une offre de formation suffisante.

La coordination wallonne s'est également positionnée, dans le cadre de sa participation aux réunions du comité de pilotage de la conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes au moment de la création d'un questionnaire visant la collecte de données stagiaires par l'administration, en faveur d'un système respectant l'anonymat des personnes. Ce système qui rend le suivi des stagiaires difficile, voire impossible, respecte néanmoins les personnes et évite tout danger de tomber dans la « détection des personnes » et le « fichage » (voir le chapitre 3, section Mission politique, pour davantage de détails sur cette collecte de données).

Enfin, Lire et Écrire en Wallonie a poursuivi l'analyse des données relatives à l'impact de l'alphabétisation sur la vie des personnes, en différenciant les résultats selon que les personnes ont fait leur scolarité en Belgique ou dans un pays étranger (généralement non francophone). L'article est disponible sur le site de Lire et Écrire.<sup>17</sup>

## 2.3 Volet interne

### Enjeux politiques relatifs aux différents publics

#### Contexte

Les enjeux politiques relatifs aux différents publics, mentionnés ci-dessus, s'inscrivent dans les valeurs et priorités du mouvement Lire et Écrire. Ce qui se développe vis-à-vis de l'espace politique externe doit trouver un répondant au niveau interne et réciproquement. Les options de développer davantage la formation pour des publics travailleurs ou en (ré)affiliation sociale, de mener davantage le travail de sensibilisation à travers des actions partenariales, de mettre en place un accompagnement méthodologique pour des acteurs de terrain confrontés à des situations d'illettrisme doivent faire l'objet d'une politique coordonnée permettant aux différentes Régionales de Lire et Écrire d'initier et/ou de suivre le mouvement.

#### Enjeu

Favoriser la réflexion au niveau régional sur des questions liées aux publics et aux actions à mettre en œuvre dans l'avenir.

#### Avancées 2011

Dans le cadre de la Convention Région wallonne Alpha 2011-2013, chaque Régionale a dû définir un budget en quatre rubriques correspondant aux 4 grands objectifs de la convention et ce, en cohérence avec le plan d'action de la Régionale. Pour cela, une réflexion sur les priorités et les axes de travail de la Régionale a dû être menée au niveau du conseil d'administration. Dans certaines Régionales, le rôle de la coordination wallonne a été d'apporter un éclairage auprès des administrateurs (par exemple au Brabant wallon) sur les évolutions de la convention et la marge de manœuvre de la Régionale.

La coordination wallonne s'est également rendue dans les Régionales pour présenter les résultats d'études/analyses, comme par exemple l'enquête d'impacts et les données stagiaires, afin de soutenir la définition des stratégies d'action des Régionales, notamment par rapport à la prise en compte des différents publics.

Les Plans de cohésion sociale mis en œuvre dans les communes sont rapidement apparus comme une opportunité de développer des actions en faveur d'un public large, pas seulement inscrit dans une perspective d'insertion socio-professionnelle. Les Régionales, fin novembre 2011, ont exprimé l'intérêt de mener une évaluation sur ces actions, parallèlement à l'évaluation menée par la DiCS. Sous le pilotage de la coordination wallonne, il a été décidé de se baser sur un canevas d'évaluation commun pour mener cette évaluation. Le résultat de cette évaluation pourra servir aux

<sup>16</sup> Le référentiel de compétences et le test de positionnement pour l'alphabétisation, développés par Lire et Écrire Bruxelles en 2008, sont des outils conçus pour être utilisés par des professionnels - agents d'accueil, d'orientation et de guidance, responsables d'organismes, formateurs... - dans leur rencontre des personnes en situation d'illettrisme. Ils ont pour objectif de proposer un cadre de référence commun dans le secteur de l'alphabétisation afin d'améliorer la communication dans et entre les organismes et d'optimiser ainsi l'accueil, l'orientation et les parcours de formation des apprenants. Ils permettent également aux apprenants d'être informés sur leur niveau de compétence. Le référentiel de compétences est organisé en quatre niveaux établis pour les trois domaines de compétences linguistiques : l'oral (compréhension et expression), la lecture et l'écriture. Le test permet de se positionner par rapport à ces niveaux.

<sup>17</sup> [http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/analyses2011/analyse29\\_impact\\_alpha\\_scolaire.pdf](http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/analyses2011/analyse29_impact_alpha_scolaire.pdf).

Régionales pour soutenir les politiques locales d'alphabétisation, notamment au niveau des tables rondes mises en place à l'échelle des communes, ainsi que pour soutenir la définition des stratégies d'action des Régionales.

## **Enjeux transversaux**

### **Contexte**

D'une part, les enjeux politiques transversaux relatifs à la coordination de l'offre d'alphabétisation et à la visibilité de l'illettrisme ne sont pas également portés par les conseils d'administration des Régionales de Lire et Écrire, dont l'histoire et l'ancrage socioéconomique varient considérablement. D'autre part, le conseil d'administration wallon a demandé à ce qu'une partie de ses réunions soit consacrée à des questions thématiques, permettant d'ancrer la vision politique de l'alphabétisation.

### **Enjeux**

Soutenir la prise de décision politique au niveau des conseils d'administration régionaux via la rédaction de plans d'action et soutenir la réflexion politique au niveau du conseil d'administration wallon en alimentant la réflexion des réunions thématiques.

### **Avancées 2011**

#### **Au niveau des conseils d'administration régionaux**

Pour soutenir la conception des plans d'actions (qui n'existent pas dans toutes les Régionales), d'une part, un groupe de travail a été mis en place au niveau des directions des Régionales, et d'autre part, des présentations de données à la fois wallonnes et régionales, ont été organisées au niveau d'une Régionale, pour soutenir la réflexion sur le contenu du plan d'actions.

#### **Au niveau du conseil d'administration wallon**

Une rencontre thématique sur les enjeux wallons de la sensibilisation à partir des résultats d'une enquête menée auprès des partenaires des huit Régionales de Lire et Écrire a été organisée fin 2011, afin d'identifier leurs représentations de l'illettrisme et de l'alphabétisation (pour plus de détails sur l'enquête réalisée, voir chapitre 4, section Actions de sensibilisation et développement partenarial de Lire et Écrire en Région wallonne).

# 3. Missions de Lire et Écrire en Wallonie

## 3.1 Mission politique

### Introduction

La mission politique de Lire et Écrire en Wallonie, en tant que coordination wallonne, se décline comme suit :

- une mission tournée vers l'extérieur - pouvoir politique principalement, partenaires et grand public également. Cette mission consiste essentiellement en un travail de conscientisation aux enjeux de l'illettrisme et aux objectifs de l'alphabétisation et de revendications/négociations auprès du pouvoir politique.
- une mission tournée vers l'intérieur pour soutenir la définition des politiques et stratégies au niveau de la Wallonie et des Régionales wallonnes.

Ces deux missions se fondent sur un travail préalable de recueil d'informations pertinentes et d'analyse, ainsi que sur un travail de communication à la fois écrite et orale.

### Les négociations avec les représentants politiques wallons

L'année 2011 fut une année intense pour la **reconduction de nos diverses conventions avec la Région wallonne**. Ces négociations avaient en réalité déjà débuté fin 2010 avec les cabinets des Ministres Tillieux et Antoine. L'objectif poursuivi par Lire et Écrire en Wallonie a été de mettre en place une seule convention alpha, pluriannuelle, regroupant les diverses conventions qui préexistaient jusqu'en 2010 ; ceci dans le but de la mise en place progressive d'une politique d'alphabétisation globale, coordonnée et concertée en Wallonie. Seules les actions relevant de l'insertion socioprofessionnelle ne sont pas prises en compte dans cette convention dans la mesure où elles font déjà l'objet d'un financement dans le cadre du décret EFT OISP.

Il est également important de souligner que notre convention cadre avec le Forem a été intégrée pour partie principale dans les moyens du décret OISP qui vise le même public demandeurs d'emploi et, pour une moindre partie, dans la présente convention avec la Région wallonne.

La **Convention Région wallonne Alpha** découpe l'action d'alphabétisation en quatre grands objectifs :

1. appui au développement des plans d'actions territoriaux ;
2. détection de l'analphabétisme et émergence de la demande ;
3. développement de l'offre de formation du public en réaffiliation sociale ;
4. soutien à la formation du public travailleurs et aux collaborations avec les fonds sectoriels.

La conclusion de cette convention avec la Région wallonne, pour la période 2011-2013, présente plusieurs avancées significatives :

- son caractère « intercabinet » permet une plus grande coordination et concertation entre les différents cabinets ministériels en matière de politique d'alphabétisation sur le territoire de la Wallonie ; elle permet aussi une simplification institutionnelle ;
- une convention unique qui doit favoriser une plus grande cohérence entre nos plans d'actions et les financements ;
- son caractère pluriannuel 2011-2013 permet un accroissement des financements publics à plus long terme et, par conséquent, l'assurance pour les huit Régionales et Lire et Écrire en Wallonie d'une plus grande stabilité de nos moyens pour les trois années à venir ;
- le développement et le renforcement de l'offre de formation vis-à-vis du public en réaffiliation sociale en négociant auprès du cabinet Antoine un moindre transfert de la convention Forem vers le décret OISP ; l'une de nos revendications majeures est donc prise en compte par les pouvoirs publics même si un déséquilibre important persiste en faveur du public en insertion socioprofessionnelle ;
- le maintien d'une action vis-à-vis du public des travailleurs en ciblant principalement le développement de collaborations avec les fonds sectoriels ;
- la prise en compte du rôle de Lire et Écrire comme structure d'appui dans le cadre du projet des plateformes territoriales même si le profil et l'organisation de ces plateformes doivent encore être précisés par la Région wallonne.

Un bémol important doit toutefois être souligné. Nous avons raisonné dans le cadre d'une enveloppe budgétaire

fermée. Le contexte socio-économique et les contraintes budgétaires qui pèsent sur la Wallonie n'ont pas permis d'accroître l'allocation des moyens dédiés à la politique d'alphabétisation. Il faut noter que le conseil d'administration de Lire et Écrire en Wallonie avait préconisé un principe de solidarité et pris la décision de ne pas revendiquer des financements supplémentaires si ceux-ci devaient se faire au détriment d'autres acteurs du secteur non marchand, ce qui aurait été le cas si nous avions demandé des moyens complémentaires. La démarche de revendication concernant des enjeux sociétaux, se doit d'être globale et portée par les mouvements ouvriers vis-à-vis des politiques. Lire et Écrire inscrit son action revendicatrice dans ce cadre-là.

Soulignons que chacune des Régionales s'est inscrite dans la réalisation des quatre objectifs de la convention pour leurs actions couvrant la période 2011-2013.

### **Le comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes**

Tout au long de l'année 2011, Lire et Écrire en Wallonie a activement participé au comité de pilotage de la conférence interministérielle et aux différents groupes de travail mis en place pour traiter de problématiques particulières. À nouveau, ces lieux permettent à Lire et Écrire de promouvoir et de défendre le droit à l'alphabétisation pour tous et, plus particulièrement, d'éclairer et de relayer auprès des représentants politiques les réalités de terrain vécues par les organismes d'alphabétisation.

À l'initiative du comité de pilotage, Lire et Écrire en Wallonie a participé à plusieurs réunions de travail en vue de mettre en place pour la Wallonie et à Bruxelles une **base de données alpha** dans la perspective de collecter des données statistiques pour enrichir la connaissance du secteur de l'alphabétisation en Communauté française. Si ce projet ambitieux dans ses finalités peut rejoindre les préoccupations de Lire et Écrire, un certain nombre de questions fondamentales ayant des implications politiques, avant sa mise en œuvre, reste encore sans réponse du point de vue de Lire et Écrire. Celles-ci ont trait à la question politique générale de l'état social actif et sécuritaire dans la mesure où la base de données permettrait d'identifier les stagiaires avec la possibilité de leur traçabilité ; à la question de l'engagement des administrations pour une simplification administrative qui n'est pas garantie dans les discussions en cours ; à la question du soutien et de l'accompagnement des associations pour remplir la base de données qui est un outil complexe ; et enfin à la question de l'usage des données aux fins de suivi et recherches du secteur. Avant d'aller plus avant dans ce projet, Lire et Écrire demande un texte 'politique' d'accord reprenant les intentions, objectifs, moyens et obligations des différentes parties prenantes, apportant les garanties nécessaires à la concrétisation de la base de données alpha. Cette problématique pourrait faire l'objet d'une conférence interministérielle.

### **L'Interfédération et l'enjeu des décrets liés à l'insertion socioprofessionnelle**

Dans un autre domaine, Lire et Écrire en Wallonie occupe un mandat d'administrateur auprès de l'Interfédération des entreprises de formation par le travail (EFT) et des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP). L'année 2011 fut une année cruciale à deux titres.

D'une part, 2011 fut l'année où ont été présentés et discutés les résultats de l'**évaluation du secteur**, commanditée par le cabinet du Ministre Antoine, en vue de mieux comprendre l'offre de formation, la structuration des réseaux de partenaires et les trajectoires des stagiaires. Ainsi, le rapport final remis par la société Comase a fait l'objet d'une analyse approfondie au sein du conseil d'administration de l'Interfédé afin d'alimenter les négociations avec le Ministre de la formation professionnelle et son administration sur les modifications à apporter au décret qui régit les EFT/OISP.

Ce travail de révision du décret a concrètement démarré en août 2011 par la mise en place par le cabinet Antoine, d'un comité de pilotage et de cinq groupes de travail, chacun portant sur une problématique spécifique : financement des centres agréés, organisation du secteur, offre de formation, évaluation et visibilité des résultats, recrutement et suivi post formation des stagiaires.

Lire et Écrire en Wallonie, en prévision déjà de la présidence 2012 de l'Interfédé, a activement participé au comité de pilotage dont les travaux et la formulation de propositions concrètes de révision du décret se sont poursuivis en 2012.

D'autre part, en 2011, a également eu lieu la **révision du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle** (DIISP) en vue de le modifier en un décret « Plan d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi ». Ce dernier a été adopté par le parlement wallon en janvier 2012. Il s'inscrit directement dans le processus régional, mis en place par le Ministre Antoine, de suivi personnalisé du demandeur d'emploi, par un conseiller référent du Forem en vue de l'insertion professionnelle de ce dernier dans une perspective d'emploi. Le décret tel que formulé laisse une large place à l'appréciation du Gouvernement wallon pour sa mise en œuvre concrète via la rédaction des arrêtés d'exécution qui se fera en 2012. L'Interfédé sera donc très vigilante et suivra de très près ce dossier qui aura des implications directes sur l'accès des stagiaires à la formation et sur le partenariat entre les centres et le Forem. Si nous acceptons le principe de l'accompagnement individualisé, il est indispensable que ses modalités d'organisation et de coopération avec le secteur des EFT OISP notamment puissent être concertées et négociées en vue d'assurer la réussite de ce nouveau décret pour chacune des parties prenantes : demandeurs d'emploi, Forem et centres qui accueillent en formation les demandeurs d'emploi.

### Des chiffres et des analyses au service de l'action politique

Ces actions nombreuses et multiples au plan politique requièrent la collecte rigoureuse et l'analyse de toutes les informations quantitatives et qualitatives relatives à l'alphabétisation. Relevant de différents niveaux de pouvoir, ces données sont souvent spécifiques. Pour soutenir les enjeux et réalités du secteur de l'alphabétisation, un travail de compilation des données quantitatives a été réalisé, des argumentaires et notes de synthèse ont été rédigés et présentés à différentes occasions. L'objectif était de rendre compte des réalités de l'alphabétisation, de son histoire, des publics, des politiques publiques d'alphabétisation, de l'offre de formation, de l'évolution des financements et des priorités pour l'alphabétisation en Wallonie.

En 2011, les notes produites ont porté sur :

- **une analyse de l'évolution des dispositifs politiques** (conventions – décrets) et **des dispositifs de formation développés en faveur des publics en réaffiliation sociale** ;
- **une analyse de questions liées à la cohésion sociale en Wallonie** (les Plans de cohésion sociale communaux) en rapport avec l'alphabétisation ;
- **une analyse des contextes spécifiques des Régionales** tant du point de vue socioéconomique que de l'offre de formation existante ;
- **une analyse de l'impact de l'action d'alphabétisation sur la vie des personnes**, selon qu'elles ont suivi un parcours scolaire en Belgique ou dans un pays étranger.

Ces analyses ont été diffusées via le site Internet de Lire et Écrire et/ou auprès du pouvoir politique, via les comités d'accompagnement. Elles sont également diffusées auprès des Régionales de Lire et Écrire afin de soutenir la prise de décision locale<sup>18</sup>.

## 3.2 Mission de services aux Régionales

La mission de soutien aux Régionales permet à chaque Régionale de bénéficier d'un accompagnement individualisé ou collectif, sur toutes les questions qui traversent leurs actions. Ainsi, les directions et les équipes qui le souhaitent, bénéficient d'un espace d'échange et de travail avec la coordination wallonne.

### Pôles « recherches et développement » et « projets »

En fonction des problématiques abordées, des réponses spécifiques et adaptées sont apportées aux Régionales.

Ces réponses sont variées, nombreuses et relèvent de champs diversifiés. Conformément à ses missions, Lire et Écrire en Wallonie a développé des actions visant à soutenir les Régionales dans la réalisation de leurs actions et projets : réalisation d'un rapport d'activités consolidé et analytique pour les conventions coordonnées par Lire et Écrire en Wallonie ; appui à la réflexion sur l'accès des publics aux formations d'alphabétisation dans le cadre des révisions du décret EFT OISP et du décret Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi ; opérationnalisation d'une base de données commune pour la collecte des informations relatives aux apprenants ; élaboration et suivi du tableau de bord qui permet de rendre compte de nos actions vis-à-vis des pouvoirs publics ; l'évaluation des projets des Régionales dans le cadre des Plans de cohésion sociale ; soutien à la définition d'un plan d'action et stratégique pour les Régionales ; soutien à l'utilisation du test de positionnement auprès des apprenants ; appui à la réalisation des actions liées à la sensibilisation et au développement de partenariats.

Outre le travail de soutien mené de façon collective, des collaborations spécifiques ont pu également être développées.

En particulier, durant deux mois, la direction de Lire et Écrire en Wallonie a assuré un mandat à la gestion journalière auprès de la Régionale de **Lire et Écrire Centre Mons Borinage** suite au départ de la directrice. Cet appui avait pour objectif de soutenir l'association et de permettre la continuité des activités dans l'attente d'une solution plus structurelle.

La Régionale de **Lire et Écrire Brabant wallon** a également bénéficié de l'accompagnement de la direction de Lire et Écrire en Wallonie suite au départ de son directeur. Cet appui s'est concrétisé dans un premier temps, par des conseils et un accompagnement régulier de l'administrateur délégué désigné par le conseil d'administration de la Régionale pour assurer la gestion quotidienne de l'asbl ; dans un second temps, il s'est agi d'accompagner la nouvelle directrice dans la prise de ses fonctions de direction en vue d'assurer la maîtrise progressive des enjeux et projets portés par Lire et Écrire.

La Régionale de **Lire et Écrire Luxembourg** a testé le questionnaire intelligent qui permet de réaliser la base de données alpha que souhaite mettre en place le comité de pilotage de la conférence interministérielle sur l'alphabétisation. Dans le cadre de ce travail de testing qui demandait une expertise informatique et une maîtrise des données liées à notre propre base de données stagiaires, la Régionale a bénéficié de l'appui direct de la coordination wallonne.

Un appui a également été apporté à la Régionale de **Lire et Écrire Hainaut occidental**, dans le cadre de la redéfinition de son plan d'actions ; pour soutenir la réflexion liée au contenu de cet outil de pilotage, la coordination wallonne a en effet présenté les principaux résultats de l'évaluation de l'impact des actions d'alphabétisation menée auprès de l'ensemble des Régionales wallonnes et locales bruxelloises

de Lire et Écrire en 2010<sup>19</sup>, ainsi que les résultats propres au public accueilli en formation par la Régionale.

Lire et Écrire en Wallonie a apporté un appui aux Régionales de **Lire et Écrire Brabant wallon** et **Lire et Écrire Hainaut occidental** dans le cadre de l'analyse statistique. Lire et Écrire a appuyé ces deux Régionales en produisant une analyse statistique du public et des formations réalisées sur plusieurs années. Ces analyses, présentées lors de réunions d'équipes, ont permis d'approfondir la réflexion sur notamment le plan d'actions et l'offre de formation de ces Régionales.

## Pôle « administratif et financier »

Depuis quelques années, nous assistons à un développement important de cette mission de soutien à la gestion administrative et financière. Les pouvoirs subsidiant sont de plus en plus exigeants, les contraintes administratives de plus en plus nombreuses, les inspections de plus en plus pointues. La gestion administrative et financière nécessite une rigueur et un professionnalisme toujours plus grands.

L'objectif du pôle administratif et financier est de venir en soutien aux Régionales, d'accroître les collaborations, d'accompagner l'opérationnalisation des différentes mesures, de mettre en place des outils et procédures communs pour faciliter le travail et le rendre plus efficace. Les actions de soutien administratif et organisationnel apportées aux Régionales sont très variées.

En plus des actions continues d'appui aux Régionales en vue des inspections, des rapports intermédiaires et finaux à remettre aux pouvoirs subsidiant, des dossiers de justification des subsides, nous avons plus particulièrement, en 2011, travaillé sur :

- **la mise en place de l'outil budget.**

Lire et Écrire en Wallonie a travaillé sur l'harmonisation de l'outil budget, l'objectif étant que chaque entité dispose d'un même outil budgétaire répondant aux divers besoins et exigences des Régionales, des demandes externes et de l'ensemble des instances de Lire et Écrire ; il s'agit d'un outil complètement automatisé.

- **l'état des lieux des Régionales et de Lire et Écrire en Wallonie en matière de finances et de ressources humaines.**

L'objet de cette analyse a été de mettre à plat nos situations financières et d'anticiper des difficultés qui pourraient se poser à l'horizon 2012 et au-delà afin de voir comment y répondre. L'objectif est de permettre à chacune des Régionales de poursuivre l'ensemble des actions qui sont reprises dans les plans d'actions et, donc de permettre un mécanisme de solidarité entre tous si des réalités financières des Régionales s'avèrent difficiles.

- **la mise en conformité du plan comptable avec celui de la Communauté française** (pour rappel, Lire et Écrire est agréé au niveau de la Région wallonne comme OISP et au niveau de la Communauté française comme mouvement d'éducation permanente).

Dans le cadre de l'obligation de mise en conformité de notre plan comptable normalisé minimum par rapport aux exigences de la Communauté française (imposant comme date ultime de mise en conformité pour toutes les Asbl le 01/01/2013), il a été décidé lors de l'assemblée générale de Lire et Écrire de juin 2011 de faire en sorte de s'y conformer pour le 01/01/2012, ce qui correspondait également à une recommandation du réviseur d'harmoniser les comptes utilisés entre l'ensemble des entités Lire et Écrire.

- **le choix d'un logiciel comptable commun** et l'accompagnement des Régionales à l'utilisation de ce logiciel, à savoir « BOB », dès janvier 2012.

La mise à jour et en conformité du plan comptable de Lire et Écrire pour que ce dernier respecte l'ensemble des règles exigées par la Communauté française (plus particulièrement son service d'éducation permanente) a soulevé l'intérêt de disposer d'un logiciel comptable identique au sein de toutes les entités.

- **la mise à jour et l'automatisation du canevas de la Région wallonne** réalisée par la coordination wallonne permettent de simplifier le travail de justification en regroupant dans un seul outil la totalité des justifications. Cet outil permet aux pouvoirs subsidiant d'avoir une visualisation complète et transparente des dépenses reprises dans les différents dossiers.
- **plan d'accompagnement spécifique des nouveaux coordinateurs administratifs et financiers**
- **le soutien des Régionales** dans les travaux liés aux actions d'insertion socioprofessionnelle (remplir le petit cadastre de la Région wallonne, calculer les point APE liés au montant des subventions OISP qu'elles reçoivent en direct).
- **la mise en place du soutien juridique** par l'engagement pour compte de tous grâce à l'obtention d'un ½ ETP Maribel fiscal d'une juriste à mi-temps, ce qui a permis de répondre à un besoin de soutien en matière d'information juridique et sociale.

Au niveau des actions récurrentes, nous noterons encore pour 2011 :

- **la recherche d'une cohérence** administrative et financière au sein de Lire et Écrire.

<sup>19</sup> Étude disponible sur le site de Lire et Écrire : [http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/10\\_impacts\\_alpha.pdf](http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/10_impacts_alpha.pdf).

- **la ligne de crédit coordonnée** permet de rencontrer les besoins de trésorerie de chaque Régionale partenaire (Lire et Écrire Brabant wallon, Lire et Écrire Centre Mons Borinage, Lire et Écrire Liège Huy Waremme, Lire et Écrire Luxembourg, Lire et Écrire Verviers, Lire et Écrire en Wallonie). Une gestion proactive des tirages et remboursements, conjuguée à des taux d'intérêts à court terme qui sont restés bas, a permis de réduire le montant des intérêts financiers de l'exercice malgré une tension en fin d'année due aux retards de paiements de la Région wallonne.
- **le soutien et l'appui effectif des équipes des Régionales** en matière comptable et financière, pour la gestion de la ligne de crédit, le contrôle budgétaire, la gestion comptable... ainsi qu'un appui pour le suivi des subventions et l'élaboration de plans de trésorerie.
- **un appui à des réglementations diverses** (marchés publics, législation sociale, une recherche et un apport documentaire).
- **un soutien dans le montage des dossiers de subventions**, les contrôles de l'inspection et les démarches avec le réviseur.
- **de multiples interventions** auprès du cabinet du ministre Antoine et du service contentieux de la Région wallonne afin de débloquer des montants en attente de paiement.

Notons enfin que les interventions spécifiques auprès des Régionales se font à géométrie variable en fonction de la demande, des difficultés rencontrées et des questions posées.

### 3.3 Mission de coordination de projets

Afin de soutenir au mieux les Régionales dans la mise en œuvre des actions coordonnées, et plus particulièrement dans l'opérationnalisation des objectifs de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013, Lire et Écrire en Wallonie a mis en place des missions spécifiques de coordination, appelées missions pour compte de tous, pilotées par des Régionales pour compte de tous et sous mandat wallon.

Dans ce modèle d'organisation, ce sont donc des travailleurs de Régionales qui pilotent un projet coordonné commun à l'ensemble des entités wallonnes, avec un mandat Lire et Écrire en Wallonie. Ce mode d'organisation permet, d'une part, à la coordination wallonne de s'appuyer sur l'expertise des Régionales, et d'autre part, une plus grande implication des Régionales au niveau collectif, l'articulation entre Régionales et Lire et Écrire en Wallonie résultant à la fois en un ancrage plus fort dans la réalité de terrain (apport des travailleurs des Régionales) tout en favorisant une réflexion politique globale (apport de Lire et Écrire en Wallonie). Les missions pour compte de tous rencontrent :

- les enjeux et objectifs globaux en matière d'alphabétisation pour une véritable politique d'alphabétisation concertée et coordonnée en Wallonie ;
- les attentes et besoins des Régionales wallonnes qui mènent l'action sur le terrain, en lien avec leur plan d'actions et leurs priorités définies par le contexte sous-régional.

De façon opérationnelle, les missions pour compte de tous doivent être un soutien au niveau du pilotage sous-régional, tout en garantissant une cohérence globale.

En 2011, trois missions pour compte de tous ont été développées, il s'agit de :

- **Coordination de la sensibilisation** (Objectif 1 de la convention Région Wallonne Alpha 2011-2013)

La coordination de la sensibilisation soutient le travail des Régionales wallonnes dans le cadre du développement de la logique des plans d'actions territoriaux<sup>20</sup> pour l'alphabétisation au niveau wallon, notamment en poursuivant la mise en réseau des opérateurs, en développant des actions de sensibilisation et de partenariats dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme.

- **Coordination d'un GT** rassemblant les coordinateurs pédagogiques des huit Régionales wallonnes et chargé de travailler **sur la détection et l'émergence de la demande** (Objectif 2 de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013)<sup>21</sup>

L'objectif de ce groupe de travail est d'objectiver et de concrétiser l'analyse de la demande des apprenants et leurs besoins en formation ; cette analyse étant essentielle pour orienter la stratégie de chaque Régionale, dresser le profil des apprenants, influencer le travail avec les partenaires, évaluer les évolutions du public et appuyer les revendications politiques de Lire et Écrire pour une alphabétisation pour tous les publics.

- **Coordination de la sensibilisation/partenariats avec des fonds sectoriels** en lien avec l'alphabétisation des travailleurs (Objectif 4.1 de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013)

L'axe prioritaire de travail défini pour cette mission est d'initier, en collaboration avec les représentants syndicaux de la CSC et de la FGTB, une dynamique partenariale pour construire un

20 Pour plus de détail sur cette question, voir le chapitre 2, section « Enjeux politiques relatifs à la coordination de l'offre de formation sur les différents territoires pour garantir une offre de qualité et de proximité », pp 13-14.

21 Il est à noter que l'objectif 2 a été renommé en 2012 de la façon suivante : Développer l'accueil et l'orientation des publics et favoriser l'émergence de la demande en alphabétisation.

dispositif de formation structurel en alphabétisation dans le monde du travail, via les fonds sectoriels, intersectoriels et/ou de formation.

Par ailleurs, le conseil d'administration de Lire et Écrire en Wallonie a pris la décision au deuxième semestre 2011, de créer un pôle de coordination des actions au sein de la coordination wallonne afin d'assurer au mieux la gestion et la coordination des projets communs, et plus particulièrement en 2011 la Convention Région wallonne Alpha 2011-2013.

Enfin, Lire et Écrire en Wallonie assure la coordination de deux projets financés par le Fonds social européen, l'un dans le programme opérationnel Convergence (axe 3, mesure 3), et l'autre dans le programme opérationnel Compétitivité (axe 3, mesure 4). Lire et Écrire en Wallonie assume également la coordination administrative et financière du dossier. Dans ce cadre, Lire et Écrire en Wallonie appuie les Régionales wallonnes pour :

- soutenir et accompagner les responsables de projets de chaque Régionale ;
- organiser la circulation de l'information entre eux ;
- assurer la cohérence de fond entre toutes les Régionales ;
- accomplir le travail administratif et financier inhérent à ce dossier ;
- animer des réunions qui rassemblent les responsables de projet afin de procéder à un état d'avancement des travaux, de dégager des préoccupations communes, de veiller à leur accompagnement méthodologique, d'établir des liens de transversalité entre les actions du projet ;
- produire des savoirs utiles au développement de la sensibilisation (analyses, études) tant au niveau général qu'aux niveaux régionaux ;
- établir des liens avec d'autres dispositifs (Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnelle, sensibilisation des demandeurs d'emploi ; sensibilisation des travailleurs, coordination de la sensibilisation...).

# 4. Actions d'alphabétisation et de sensibilisation en Wallonie

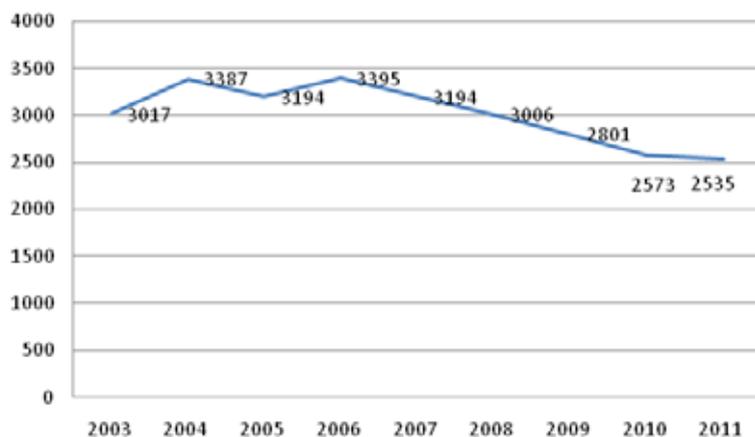
## 4.1 Le public et l'offre de formation à Lire et Écrire en Région wallonne

### Le profil des apprenants

#### Nombre d'apprenants

En 2011, les huit Régionales wallonnes ont accueilli en formation d'alphabétisation 2.535 apprenants.

Figure 1: Évolution du nombre d'apprenants - 2011



Nous pouvons constater que le nombre d'apprenants est en constante diminution depuis 2006. Entre 2006 et 2010, les Régionales de Lire et Écrire enregistrent une baisse de 24% du nombre d'apprenants entrés en formation. En 2011, la tendance est à la stabilisation avec une diminution de seulement 38 apprenants, soit une baisse de 1,5% par rapport à 2010.

#### Genre des apprenants

Au total, au cours de l'année 2011, l'offre de formation en alphabétisation des huit Régionales wallonnes touche 57% de femmes pour 43% d'hommes. Les femmes sont majoritaires dans toutes les Régionales sauf la Régionale de Namur où le nombre de femmes équivaut le nombre d'hommes.

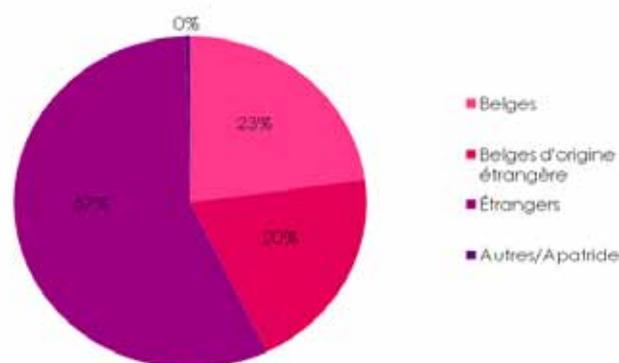
Tableau 1: Genre des apprenants en VA et en % par Régionale

Régionale	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Brabant wallon	233	135	368	63%	37%
Centre Mons Borinage	149	108	257	58%	42%
Charleroi Sud Hainaut	155	90	245	63%	37%
Hainaut occidental	142	116	258	55%	45%
Liège-Huy-Waremme	211	152	363	58%	42%
Luxembourg	192	161	353	54%	46%
Namur	196	197	393	50%	50%
Verviers	177	121	298	59%	41%
<b>Total général</b>	<b>1455</b>	<b>1080</b>	<b>2535</b>	<b>57%</b>	<b>43%</b>

#### Nationalité des apprenants

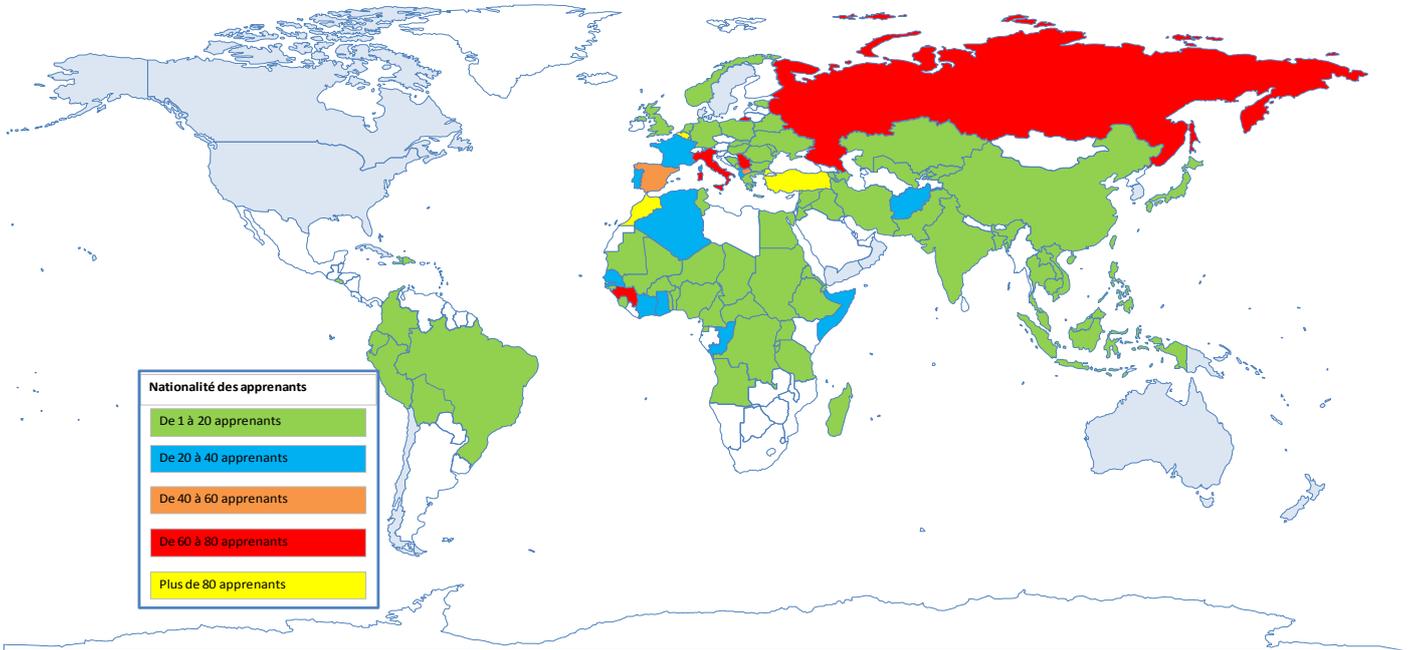
En 2011, les apprenants n'ayant pas la nationalité belge représentent 57% des apprenants, soit 1.434 apprenants. Les apprenants ayant la nationalité belge représentent 43% des apprenants, soit 1.081 apprenants. Parmi les apprenants ayant la nationalité belge, 47% des personnes sont d'origine étrangère. Enfin, une faible proportion d'apprenants est apatride (cela concerne 11 personnes).

Figure 2: Répartition des nationalités des apprenants - 2011



En 2011, 99 nationalités sont représentées par les apprenants de Lire et Écrire sur le territoire wallon. Sur la carte ci-dessous, nous pouvons constater que les apprenants marocains et turcs sont les nationalités les plus représentées, après la nationalité belge, dans les formations de Lire et Écrire. Parmi les apprenants belges d'origine étrangère, les nationalités d'origine les plus représentées sont également les nationalités marocaine et turque.

Figure 3: Nationalité des apprenants - 2011



**Scolarité des apprenants**

La figure 4 ci-dessous présente la répartition des publics en fonction de leur lieu de scolarité (scolarisés en Belgique ou à l'étranger). On note que 25% des apprenants ont été scolarisés en Belgique contre 75% des apprenants à l'étranger.

La figure 5 ci-dessous représente la proportion d'apprenants qui ont été scolarisés en français ou dans une autre langue.

Figure 4: Lieu de scolarisation des apprenants - 2011

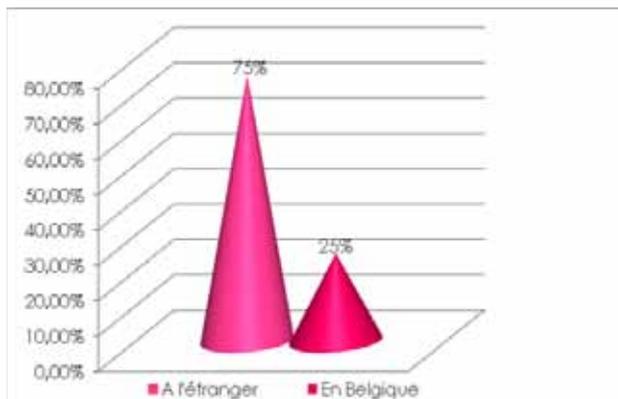
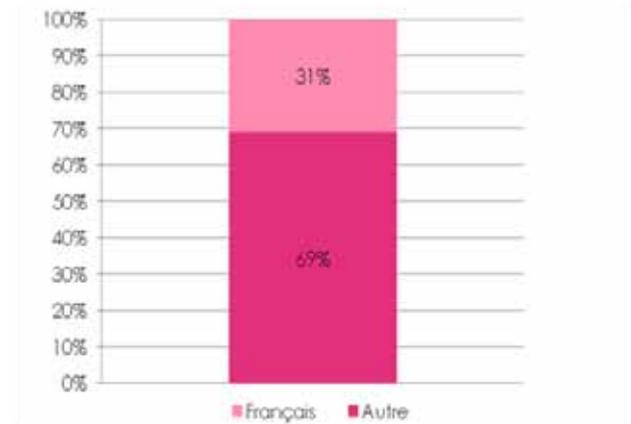


Figure 5: Langue de scolarisation



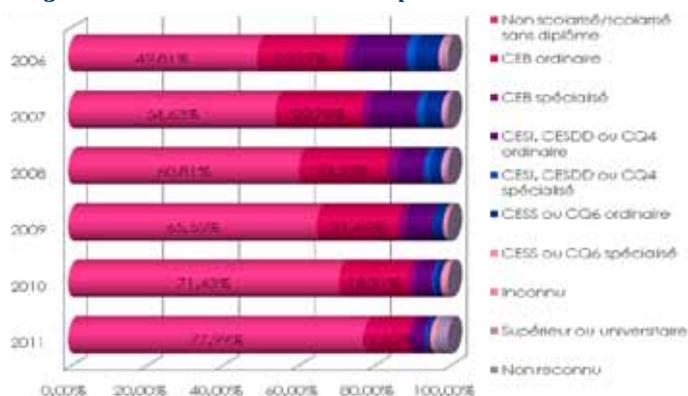
## Niveau de diplôme des apprenants

Tableau 2: Niveau de diplôme par Régionale - 2011

Niveau de diplôme	BW	CMB	CHSH	HO	Lg-H-W	Lux.	Nam.	Ver.	Total général
<b>Sans diplôme</b>	<b>256</b>	<b>188</b>	<b>130</b>	<b>243</b>	<b>324</b>	<b>251</b>	<b>327</b>	<b>258</b>	<b>1977</b>
<b>Certificat d'études de base (primaire)</b>	<b>10</b>	<b>47</b>	<b>62</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>84</b>	<b>49</b>	<b>39</b>	<b>329</b>
<b>Enseignement secondaire deuxième degré (CESI ou CQ4)</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>92</b>
Général	1	3	2	2	6	11	7	1	33
Général et technique ou artistique de transition			7	1					8
Technique ou artistique de qualification	1		4						5
Professionnel	5	17	18	2		4			46
<b>Enseignement secondaire troisième degré (CESS ou CQ6)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>14</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>		<b>28</b>
Général		1	4		2	3	6		16
Général et technique ou artistique de transition			3						3
Technique ou artistique de qualification			5						5
Professionnel	2		2						4
<b>Enseignement secondaire complémentaire</b>			<b>1</b>						<b>1</b>
7ème de perfectionnement ou de spécialisation			1						1
<b>Enseignement supérieur non universitaire de type court</b>			<b>1</b>						<b>1</b>
<b>Enseignement supérieur non universitaire de type long</b>			<b>1</b>						<b>1</b>
<b>Enseignement universitaire</b>					<b>1</b>				<b>1</b>
<b>Non reconnu</b>	<b>74</b>		<b>1</b>				<b>2</b>		<b>77</b>
<b>Inconnu</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>		<b>28</b>
<b>Total général</b>	<b>368</b>	<b>257</b>	<b>245</b>	<b>258</b>	<b>363</b>	<b>353</b>	<b>393</b>	<b>298</b>	<b>2535</b>

Une grande majorité des apprenants à Lire et Écrire ont au maximum le niveau du certificat d'étude de base puisque ce public en particulier représente 91% de l'ensemble des apprenants. Par rapport à 2010, on peut constater une légère baisse de ce public puisqu'en 2010 il représentait 92% du public total de Lire et Écrire.

Figure 6: Évolution du niveau de diplôme - 2011

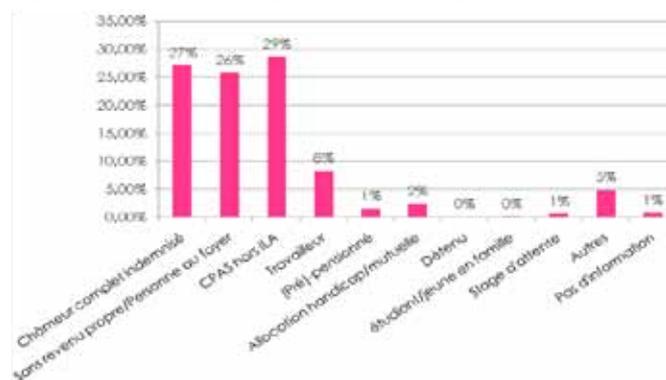


Entre 2006 et 2011, on peut noter que le taux de personnes « non scolarisé/sans diplôme » est en constante augmentation. Cette augmentation traduit le recentrage de Lire et Écrire sur son public cible, à savoir les personnes les plus faiblement scolarisées. En effet, les apprenants ayant un diplôme supérieur ou équivalent au CESI, CESDD ou CQ4 ordinaire représentaient 25% des apprenants en 2006 et ne sont plus que 6% en 2011. Le taux d'apprenants ayant le CEB reste globalement stable jusqu'en 2009 et diminue progres-

sivement à partir de 2010. Entre 2010 et 2011, nous pouvons constater une baisse de 6% des apprenants ayant le CEB.

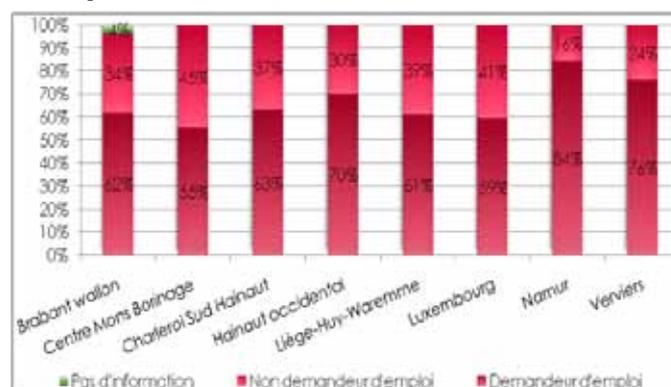
## Statut socioprofessionnel

Figure 7: Statut socioprofessionnel des apprenants - 2011



Le statut socioprofessionnel des apprenants est principalement celui de chômeur complet indemnisé, de personnes sans revenu propre ou personnes au foyer ainsi que de personnes relevant du CPAS. L'ensemble de ces trois catégories constitue 82% du public en formation à Lire et Écrire.

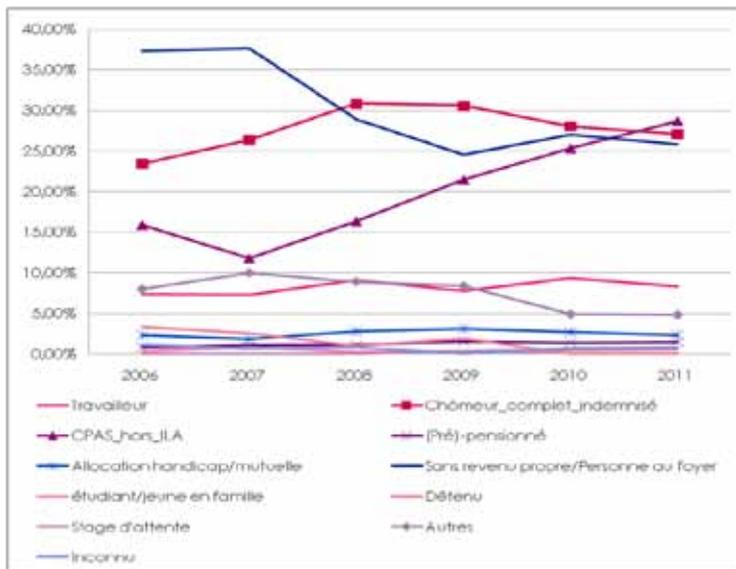
Figure 8: Statut demandeur d'emploi/ non demandeur d'emploi



Les apprenants sont principalement des demandeurs d'emploi (67%). On peut observer une variation entre les Régionales de 55% à 84% de demandeurs d'emploi. Entre 2006 et 2010, le taux moyen pour les huit Régionales wallonnes de demandeurs d'emploi reste stable à 71%. En 2011, on constate, pour la première fois depuis 2006, une baisse de 4% des apprenants ayant le statut demandeur d'emploi, passant de 71% en 2010 à 67% en 2011. Toutefois, cette majorité de demandeurs d'emploi parmi les apprenants se justifie essentiellement par nos sources de financement.

Les données collectées auprès des Régionales montrent que les apprenants adressés par le Forem ne représentent que 1% des apprenants (soit 21 sur 2.535 apprenants). Il s'agit là d'une très faible proportion des apprenants de Lire et Écrire. L'adressage n'a pas eu d'impact sur le taux d'apprenants demandeurs d'emploi, qui est en légère diminution comme indiqué ci-dessus.

Figure 9: Évolution du statut socioprofessionnel - 2006-2011



Entre 2007 et 2009, nous pouvons remarquer une chute de la proportion d'apprenants n'ayant pas de revenu propre. Cette diminution est compensée par l'augmentation de la proportion de chômeurs complets indemnisés et d'allocataires du CPAS.

Après une phase d'augmentation entre 2006 et 2008, puis de stabilisation entre 2008 et 2009, la proportion d'apprenants chômeurs complets indemnisés diminue légèrement à partir de 2009 tandis que la proportion de personnes bénéficiaires des allocations du CPAS augmente de façon constante depuis 2007. Entre 2006 et 2009, l'augmentation puis la stabilisation des chômeurs complets indemnisés peut être due à plusieurs facteurs. Premièrement, la politique d'activation des chômeurs mise en place par le gouvernement de la Wallonie n'est pas étrangère à cette augmentation. Deuxièmement, l'entrée en vigueur du nouveau décret EFT OISP peut expliquer également l'augmentation du nombre de chômeurs complets indemnisés. En effet, les moyens alloués à Lire et Écrire pour le public demandeur d'emploi, dont les chômeurs complets indemnisés font partie, sont en augmentation et donc privilégient la formation des demandeurs d'emploi. La diminution du nombre de chômeurs complets indemnisés parmi les apprenants observée après 2009, couplée à la forte augmentation entre 2007 et 2011 d'allocataires du CPAS, parmi les apprenants de Lire et Écrire, pourraient être le reflet de la politique d'activation des chômeurs. Exclue du chômage, les apprenants se tournent vers le CPAS afin de pouvoir bénéficier d'une allocation de survie. En 2011, on constate ainsi que les allocataires du CPAS constitue le premier public de Lire et Écrire. Les autres statuts socioprofessionnels montrent une relative stabilité depuis 2006.

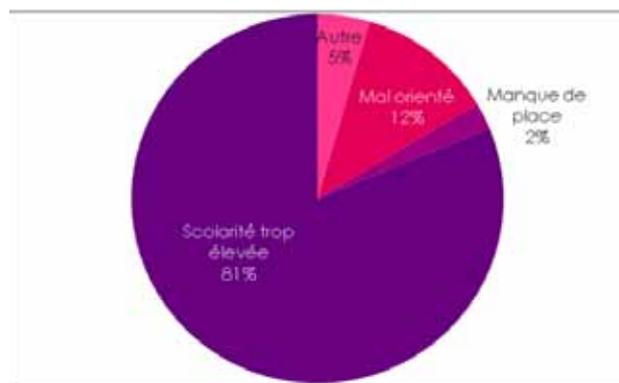
### Les refus d'inscription

En 2011, les Régionales de Lire et Écrire n'ont pas inscrit en formation 639 personnes qui s'étaient présentées.

La raison principale pour laquelle des personnes n'ont pas été admises est une scolarité trop élevée. 12% d'entre elles

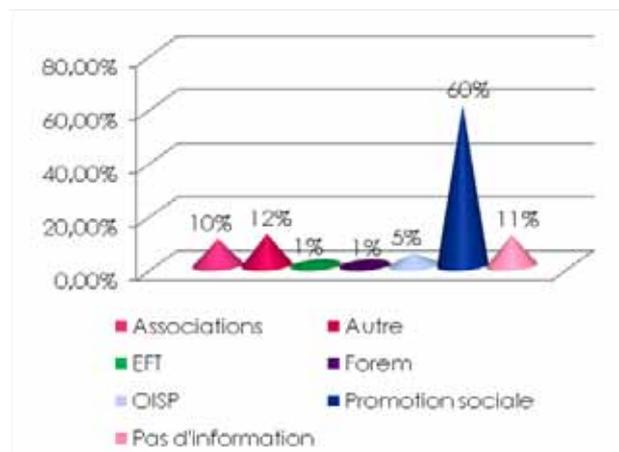
ont également été orientées vers Lire et Écrire à mauvais escient (personnes de moins de 18 ans, personnes qui ne cherchent pas une formation en alphabétisation...). Pour 5% des personnes non admises, d'autres raisons ont été évoquées telles que l'inadéquation entre le projet de la personne et l'offre de formation ou un projet de la personne s'orientant plus vers le FLE (français langue étrangère).

Figure 10: Refus d'inscription - 2011



### Réorientation des personnes non admises en formation

Figure 11: Lieu de réorientation des personnes non admises - 2011

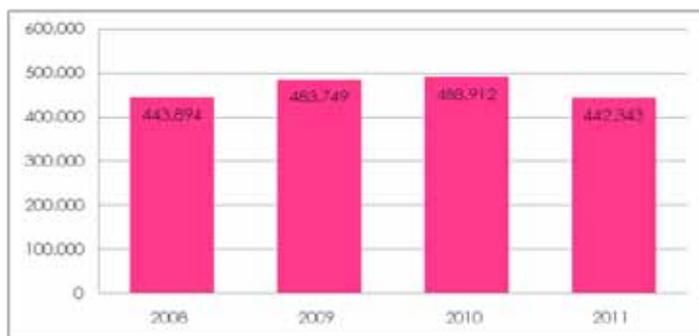


Sur les 639 personnes non admises en formation en 2011, 566 personnes ont pu être réorientées vers d'autres dispositifs de formation dont plus de la moitié vers la Promotion sociale.

## Les formations

### Heures de formation réalisées

Figure 12: Évolution du nombre d'heures réalisées par les apprenants - 2008-2011



Entre 2008 et 2010, les heures de formation réalisées par les Régionales wallonnes ont été en augmentation. Le taux d'accroissement est de 8,98% entre 2008 et 2009 et de 1,07% entre 2009 et 2010. En 2011, les heures de formation enregistrent une baisse qui peut s'expliquer notamment par le mode de gestion des heures à réaliser dans le cadre du décret OISP où l'agrément étant sur une période de trois ans (2011-2013), la réalisation des heures peut aussi se moduler sur ces trois années. Par ailleurs, certaines sources de financement liées à des projets ponctuels n'ont pas été reconduites en 2011.

Tableau 3: Heures réalisées par Régionale et par pouvoir subsidiant - 2011

Source de financement	Brabant wallon	Centre Mons Borinage	Charleroi Sud Hainaut	Hainaut occidental	Liège-Huy-Waremme	Luxembourg	Namur	Verviers	Total général
Plan de cohésion sociale		2201			5013	821			8.034
Convention intercabinets volet travailleurs - formation en entreprise	0		630				893		1.523
Convention intercabinets volet travailleurs - formation classique	1211	1959	1250	2057	1274	2229	681	1228	11.887
Convention Intercabinets - volet action sociale	7177	9014	1989	6087	3809	11811	4170	2904	46.962
Décret OISP hors heures assimilées	35489	22507	18478	37346	67453	33010	43275	42345	299.902
Décret OISP -Heures assimilées	1771	2448	2424	3834	12565	2438	1720	2049	29.248
CNE 5	2791	2688					1345		6.824
FSE	0			1193	2535			1222	4.950
Tous financements de la Communauté française	3582			1938	4091		1552	947	12.109
Autres financements privés	0				627				627
Autres financements publics	0		1656			323	2629		4.608
Heures non-couvertes	4944			505		7626		2539	15.614
<b>Total des heures 2011</b>	<b>56965</b>	<b>40817</b>	<b>26427</b>	<b>52960</b>	<b>97365</b>	<b>58313</b>	<b>56264</b>	<b>53233</b>	<b>442343</b>

### Pourcentage d'apprenants par module de formation

En 2011, la plus grande partie des apprenants suivent des modules de 9 à 12 heures par semaine, soit 38%.

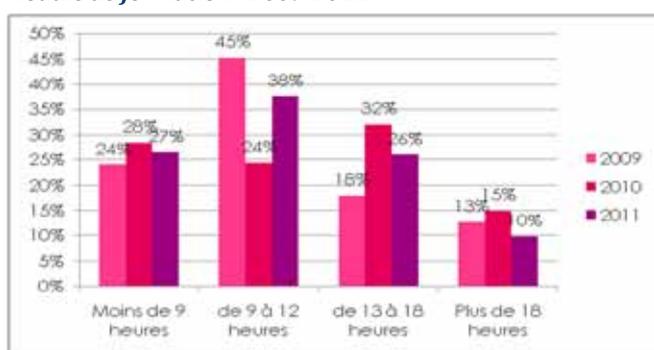
Soulignons également que 74% des apprenants suivent une formation de plus de 9 heures par semaine. Parmi ces 74%, 86% sont des demandeurs d'emploi. Ce taux élevé de demandeurs d'emploi parmi les apprenants suivant une formation de plus de 9 heures par semaine s'explique en partie par les prescrits du décret OISP qui demandent un minimum de 9 heures de formation par semaine.

Figure 13: Pourcentage d'apprenants par module de formation - 2011



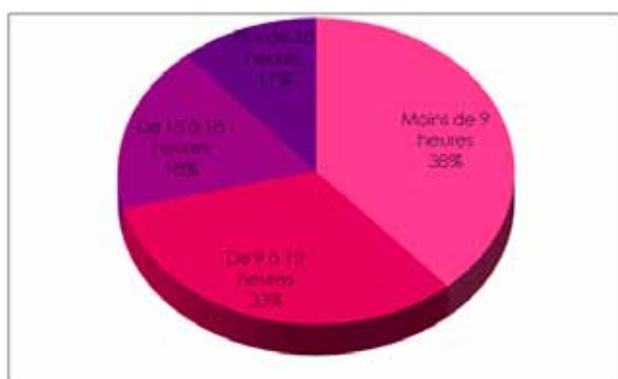
En 2011, nous pouvons constater une évolution entre les différents volumes horaires suivis par les apprenants (figure 14). Les modules de 9 à 12 heures sont en forte augmentation par rapport à 2010, soit une augmentation de 14%. Tandis que les autres modules de formation sont moins suivis par les apprenants par rapport à 2010 : chute de 1% de la proportion des apprenants suivant des modules de formation de moins de 9 heures ; chute de 6% de la proportion des apprenants suivant des modules de formation entre 13 et 18 heures ; chute de 5% de la proportion des apprenants suivant des modules de formation de plus de 18 heures.

Figure 14: Évolution du pourcentage d'apprenants par module de formation - 2009-2011



### Pourcentage de modules de formation proposés par Lire et Écrire selon l'horaire hebdomadaire

Figure 15: Répartition des modules de formation proposés par Lire et Écrire selon l'horaire hebdomadaire - 2011



En comparaison, la majorité des modules de formation proposés durent moins de 9 heures par semaine (38%). À la lecture des figures 13 et 15, un paradoxe peut apparaître. Les modules de formation de 13 à 18 heures par semaine enregistrent le plus grand nombre d'apprenants alors qu'ils sont les moins nombreux à être organisés (18%). Et inversement pour les modules de moins de 9 heures par semaine. Les modules de formation à volume horaire hebdomadaire réduit regroupent donc moins d'apprenants. En effet, ceux-ci sont souvent organisés dans des lieux décentralisés ou en zones rurales (dans un objectif de proximité) où il est parfois très difficile de rassembler un nombre important de personnes autour d'un même projet de formation.

Par contre, les modules de 13 à 18 heures ou plus concernant essentiellement un public demandeur d'emploi pour qui les formations sont davantage organisées en zones urbaines et périurbaines, ne rencontrent pas de difficultés pour constituer des groupes de formation de 12 à 15 apprenants par groupe. Cette organisation est aussi à mettre en lien avec nos sources de financement, principalement liées à l'insertion socioprofessionnelle.

## 4.2 Plans de cohésion sociale – étendue des actions de Lire et Écrire

Selon les données 2010 de la DiCS, 41 communes sur les 147 qui ont un Plan de cohésion sociale<sup>22</sup> ont présenté, dans leur plan 2009-2013 des actions d'alphabétisation (avec au total 51 actions menées en 2009 et 45 en 2010). Ces actions ont été réalisées par différents opérateurs d'alphabétisation et un financement spécifique leur a été alloué<sup>23</sup>.

En ce qui concerne strictement Lire et Écrire, les huit Régionales ont développé des actions dans ce cadre, dans la lignée de leur stratégie de développement de partenariats au niveau local, qui avaient déjà été initiées dans le cadre des dispositifs précédant le Plan de cohésion sociale<sup>24</sup>. Certaines de ces actions ont été mises en œuvre au moyen de financements octroyés par le Plan de cohésion sociale ; d'autres, principalement des actions de sensibilisation et partenariats, ne bénéficient pas d'un financement direct du Plan de cohésion sociale, parce qu'elles sont menées sans que les Régionales aient signé de convention avec les Plans de cohésion sociale en question.

Les différents modes d'action mis en œuvre dans ce contexte par Lire et Écrire sont :

- la participation à la réalisation du diagnostic d'un Plan de cohésion sociale ;
- les actions de sensibilisation et partenariat ;
- les actions de formation en alphabétisation ;
- les actions d'accompagnement méthodologique d'opérateurs ;
- et les actions d'alphabétisation intégrée.

Certaines Régionales ont également développé d'autres types d'actions ne pouvant être classés dans ces catégories, comme la coordination de l'offre d'alphabétisation ou le développement de services d'écrivain public. Au total, 48 communes ont été touchées<sup>25</sup>.

<sup>22</sup> Les communes en question sont : Aiseau-Presles, Andenne, Anderlues, Ans, Ath, Beauraing, Binche, Blégny, Boussu, Chastre, Ciney, Colfontaine, Comines, Courcelles, Dison, Dour, Engis, Farciennes, Fosses-la-Ville, Frameries, Leuze-en-Hainaut, Malmédy, Manage, Mons, Morlanwelz, Orp-Jauche, Paliseul, Pont-à-Celles, Quaregnon, Quiévrain, Rebecq, Rochefort, Saint-Ghislain, Sambreville, Seraing, Sivry-Rance, Somme-Leuze, Trooz, Tubize, Verviers, Virton.

<sup>23</sup> Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, « Rapport d'activités 2009 – analyse de suivi des 140 Plan de cohésion sociale », octobre 2010.

<sup>24</sup> Principalement dans le cadre des PPP – Plans de Prévention et Proximité.

<sup>25</sup> Ce chiffre diffère de celui fourni par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, tel que renseigné dans un paragraphe précédent (41 communes), puisque ce dernier prend en compte non seulement les actions menées avec Lire et Écrire, mais aussi celles menées en collaboration avec d'autres associations / opérateurs que Lire et Écrire. Par ailleurs les 41 communes renseignées sont celles dont les projets alphabétisation ont bénéficié d'un financement Plan de cohésion sociale.

Figure 16 : Couverture des Plans de cohésion sociale selon les différents modes actions

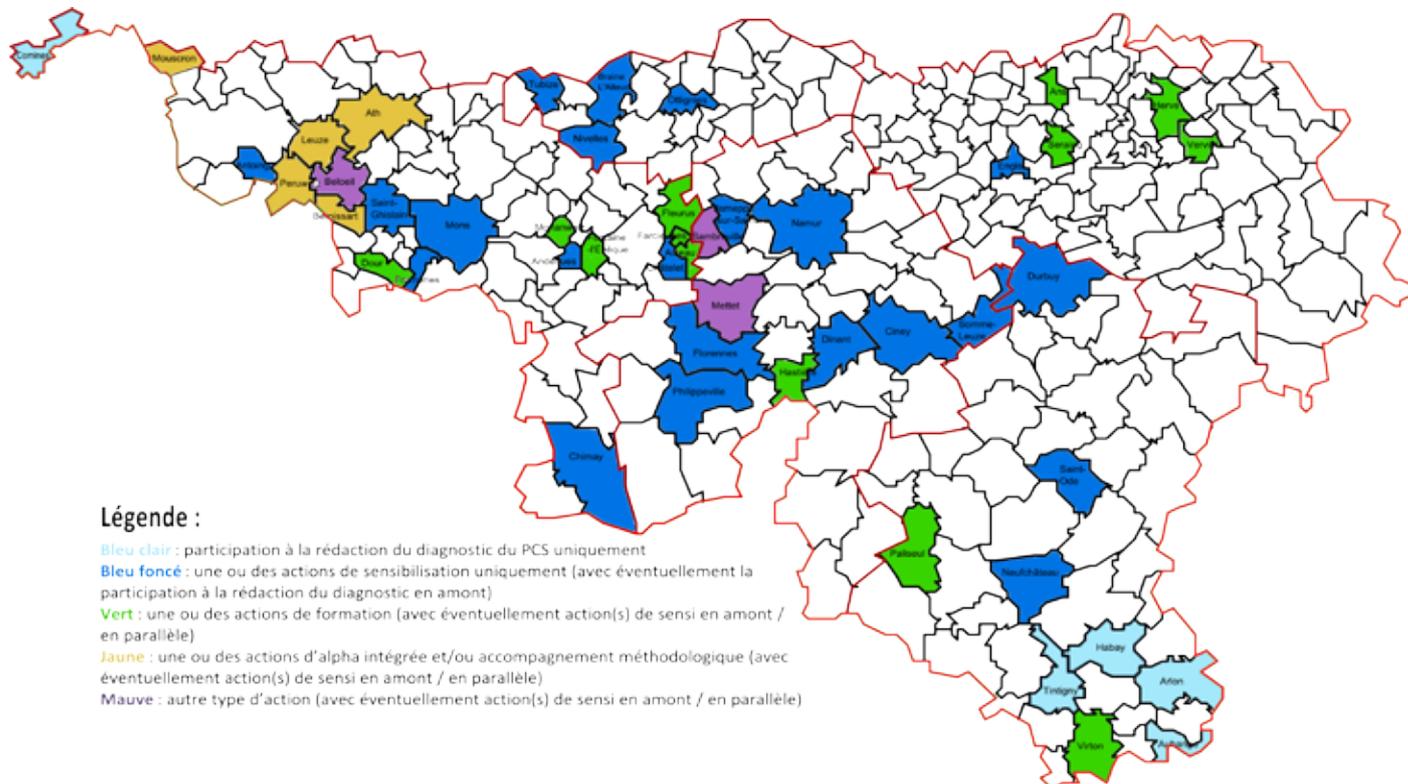
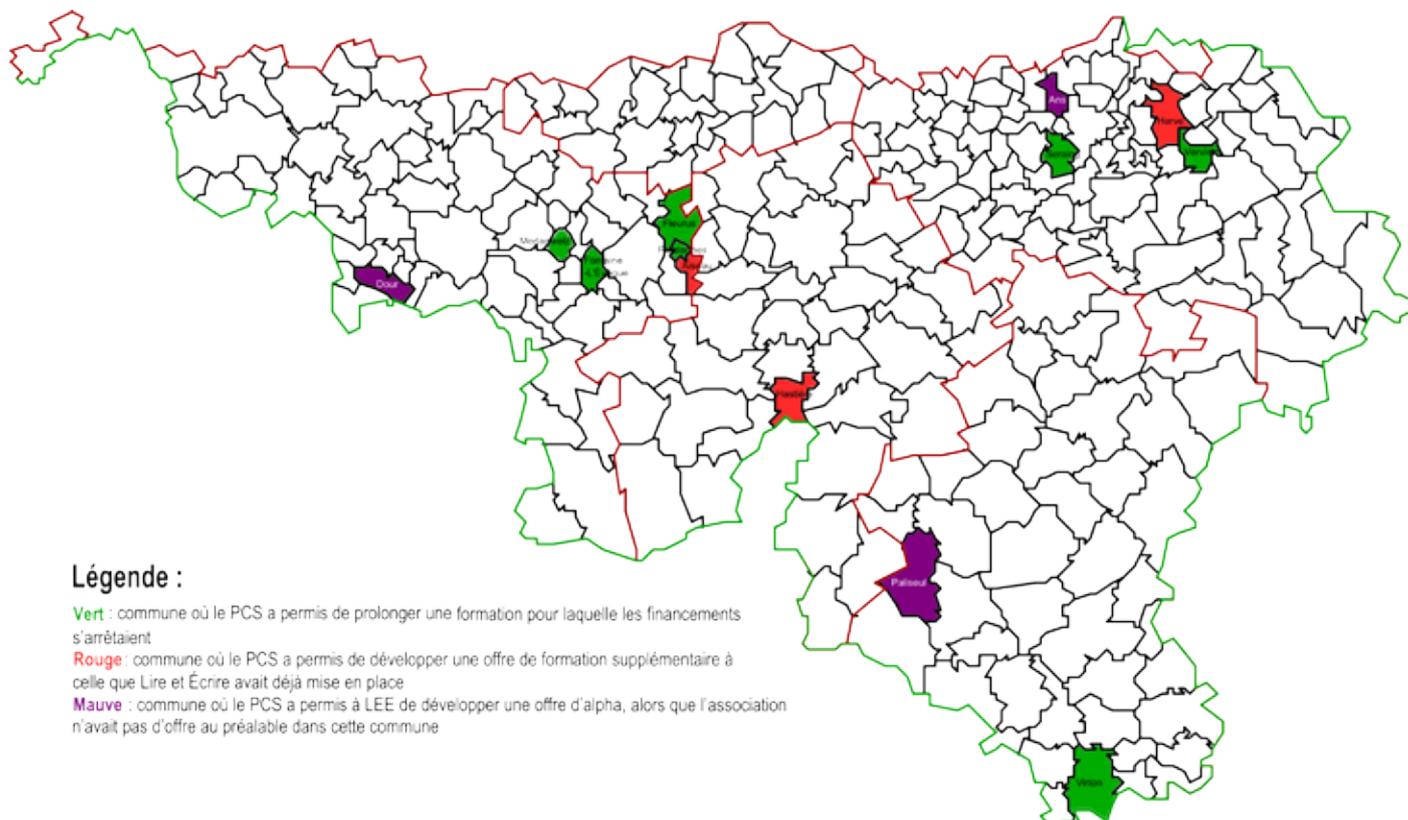


Figure 17 : Plans de cohésion sociale prolongeant un plan de formation déjà en place



La figure 16 illustre l'étendue de la couverture des Plans de cohésion sociale par Lire et Écrire selon les différents modes d'action identifiés. La figure 17 se focalise sur les actions de formation, présentant les Plans de cohésion sociale qui ont permis de prolonger un dispositif de formation déjà en place, ceux qui ont permis de mettre en place une offre de formation supplémentaire à celle déjà en place, et ceux qui ont permis de développer une offre de formation là où Lire et Écrire n'en avait pas encore développée. À partir de ces deux cartes, les observations suivantes peuvent être relevées :

- Les actions de sensibilisation (communes en bleu), sont très présentes sur la figure 16. On sait que la sensibilisation constitue l'une des missions fondatrices de Lire et Écrire, ainsi que c'est indiqué dans sa charte. La sensibilisation est, d'autre part, considérée comme un paramètre important pour mener des actions d'alphabétisation pérennes et de qualité. Par ailleurs, sachant que le Plan de cohésion sociale a permis à plusieurs Régionales de s'investir dans des communes où elles n'étaient pas présentes au préalable, il apparaît logique que ce travail de sensibilisation soit très présent dans ce contexte.
- On observe que, dans 13 communes, le Plan de cohésion sociale a également permis de développer des actions de formation (communes en mauve et en rouge sur la figure 17) ou d'en prolonger d'existantes (communes en vert moyen), pour lesquelles les financements venaient à leur fin. Cela démontre l'intérêt du dispositif des Plans de cohésion sociale pour mettre en place de nouvelles actions d'alphabétisation et ainsi mieux rencontrer la demande, notamment dans des communes isolées, et donc, de la part de personnes souvent très éloignées de la formation. Notons également l'importance de la cohérence entre des plans stratégiques liés à la cohésion sociale, qui se succèdent (Plan de cohésion sociale, PPP, PST3<sup>26</sup>). Cette cohérence permet de prolonger des actions déjà en place, et donc de mettre à profit les ressources existant et les efforts déjà réalisés.
- La prégnance du jaune du côté du Hainaut occidental (sur la figure 16) traduit les efforts réalisés par la Régionale opérant sur ce territoire pour développer un nouveau mode d'action dénommé « alphabétisation intégrée ». Cette action vise à aller directement à la rencontre des publics dits en (ré)affiliation sociale qui sont particulièrement éloignés de la formation, en intégrant l'écrit dans des projets plus larges d'inclusion sociale développés par des partenaires locaux. Cette expérience pilote s'est en effet basée sur le constat que de nombreux obstacles empêchent ces personnes de rentrer dans un dispositif de formation en alphabétisation « classique ». Le Plan de cohésion sociale a

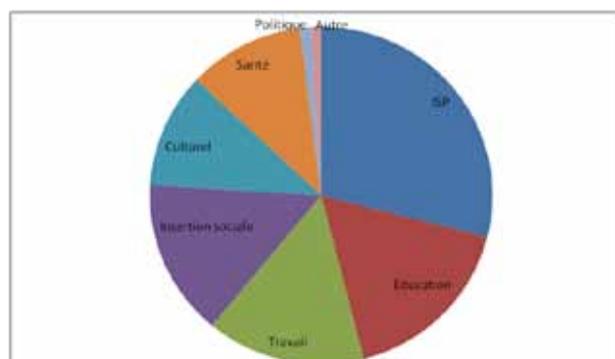
constitué un terrain d'expérimentation particulièrement adapté pour ce mode d'action, étant donné les possibilités offertes par le dispositif de nouer des partenariats avec les acteurs locaux et de développer des projets collectifs.

### 4.3 Actions de sensibilisation et de développement partenarial de Lire et Écrire en Région wallonne

Les huit Régionales déclinent leurs actions de sensibilisation et de développement de partenariats à travers une diversité de secteurs d'activités. En 2011, toutes les Régionales ont mené des partenariats avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle, du monde de l'éducation, et du secteur de la santé. Sept d'entre elles ont mené des actions avec le monde du travail, avec des professionnels du secteur de l'insertion sociale et avec le secteur culturel. Des actions ponctuelles ont également été menées avec le monde politique. Les objectifs relèvent de l'information et la conscientisation, mais également de la mobilisation, avec des actions qui prennent souvent la forme d'une réflexion sur ce qui peut être amélioré dans le secteur pour mieux prendre en compte les personnes illettrées. Il s'agit notamment de former des « agents-relais », des acteurs de ces secteurs afin de mieux prendre en compte les personnes illettrées dans la prestation de leurs services, mais aussi pour qu'ils puissent éventuellement orienter ces personnes vers des organismes d'alphabétisation.

Au total, on dénombre 240 actions différentes menées par les huit Régionales en 2011. Sur l'ensemble de ces actions, 29 % ont été menées dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle, 17 % dans le monde de l'éducation, 15 % dans le monde du travail, 15 % dans le secteur de l'insertion sociale, 11 % dans le secteur culturel, 11 % dans le secteur de la santé, 1 % dans le monde politique.

Figure 18 : Secteurs touchés par les actions de sensibilisation et de partenariat en 2011



Pour une partie de ces actions, les partenariats rassemblent des acteurs de la commune et ont alors souvent la forme de projets locaux, relevant notamment des politiques de cohésion sociale. Elles visent le développement d'une offre d'alpha de proximité et le soutien de l'émergence de la demande via des contacts divers et multiples. Toutes les

Régionales ont mené des actions de ce type dans le cadre des plans de cohésion sociale ou de réseaux locaux.

Plusieurs Régionales ont également poursuivi, à des rythmes différents et en fonction des moyens et des réalités du bassin socioéconomique, des actions menées dans la perspective de la mise en œuvre du dispositif coordonné des plateformes territoriales ou des bassins de vie<sup>27</sup>, soit en entretenant une dynamique de réseau organisé autour de l'alphabétisation dans l'attente du nouveau dispositif, soit en intégrant des actions coordonnées par les Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (partenariat avec les fonds sectoriels, filières et passerelles, accessibilité des dispositifs de formation).

Enfin, certaines des actions de sensibilisation développées par les Régionales relèvent de la sensibilisation générale grand public (médias ou événements divers tels que spectacles, stand d'information, expositions), avec principalement des objectifs d'information sur l'illettrisme, ses causes et conséquences, de conscientisation et de changement de regard. Toutes les régionales ont organisé des actions de ce type en 2011, en plus de leur participation à la campagne du 8 septembre, la plupart du temps en collaboration avec des apprenants.

En 2011, nous avons par ailleurs mené une enquête sur base d'un questionnaire écrit (accessible à partir d'un site) dans le but d'identifier auprès des partenaires des huit Régionales de Lire et Écrire les connaissances et perceptions qu'ils ont de l'illettrisme et de l'alphabétisation.

En effet, la sensibilisation des professionnels concernés par l'illettrisme et l'alphabétisation est un axe important du travail de Lire et Écrire, pour lequel on manque généralement de feedback. Les acteurs de la sensibilisation mènent différents types d'actions auprès de différents secteurs sans toujours connaître les retombées de ces actions. Avoir une vision plus précise des représentations de ces professionnels contribue à mieux définir des lignes directrices pour la sensibilisation dans les différentes Régionales.

Après un travail collectif coordonné avec l'ensemble des responsables de projets et coordinateurs en sensibilisation d'élaboration du questionnaire et d'organisation de l'enquête, notamment les modalités de diffusion, chaque Régionale a contacté les organismes partenaires avec lesquels elle collabore au niveau local. Au total, le questionnaire a été diffusé auprès de 1018 organismes relevant de différents secteurs (par exemple : social, culturel, santé, monde du travail, ISP...).

Sur base des premiers résultats présentés au Conseil d'Administration Wallon (octobre 2011), Lire et écrire en Wallonie a initié un travail d'analyse et de réflexion autour des actions de sensibilisation et de développement partenarial menées au niveau wallon. Réflexion qui se prolonge actuellement, dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant tous les agents et coordinateurs de la sensibilisation wallons et au sein des instances de Lire et Écrire en Wallonie.

<sup>27</sup> Pour plus de détail sur cette question, voir le chapitre 2, section « Enjeux politiques relatifs à la coordination de l'offre de formation sur les différents territoires pour garantir une offre de qualité et de proximité », pp 13-14.



## 5. Perspectives 2012

**D**ans l'agenda politique 2012, trois points pour lesquels la législation est en passe d'évoluer avec des conséquences sur l'alphabétisation, feront l'objet d'une attention particulière :

- le nouveau projet de décret EFT OISP, qui a des implications tant pour les personnes en situation d'illettrisme que pour les organismes d'insertion socioprofessionnelle ;
- la concrétisation du décret « Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi » dont la charte déontologique et le contrat de coopération devront encadrer et régir les relations entre le Forem et les opérateurs de formation ;
- la politique d'intégration des personnes immigrées, qui risque de faire l'objet de nouvelles mesures gouvernementales.

D'autres points resteront à l'ordre du jour :

- la poursuite de la collaboration avec la DiCS dans le cadre de l'évaluation des Plans de cohésion sociale et la définition de nouvelles orientations (notamment de sensibilisation des responsables communaux) ;
- la réaffirmation de la nécessité de développer une coordination de l'alphabétisation territoriale avec un système de financement coordonné, menée notamment au niveau de la conférence interministérielle pour l'alphabétisation ;
- la volonté de défendre l'accès de tous les publics, quels que soient leur statut ou projet, à une formation d'alphabétisation ;
- la poursuite des réflexions avec les représentants politiques autour de la mise en place d'un décret cadre pour l'alphabétisation en Wallonie en vue de permettre une stabilité juridique et une stabilité des sources de financement de la politique d'alphabétisation<sup>28</sup>.

La mission politique sera essentiellement menée sur ces questions, via notamment :

- le mandat de présidence de l'Interfédé : Lire et Écrire en Wallonie accordera le temps et l'énergie nécessaire pour défendre les valeurs et le point de vue des personnes éloignées de l'emploi et des organismes EFT OISP ;
- la participation aux travaux du comité de pilotage de la conférence interministérielle pour l'alphabétisation ;
- la rencontre régulière des représentants des cabinets ministériels et de l'administration, notamment via les comités d'accompagnement des différentes conventions ;
- la réflexion autour de la nouvelle programmation FSE 2014-2020 pour soutenir les actions d'alphabétisation ;
- la préparation de données permettant de suivre les évolutions des actions (sensibilisation, formation des différents publics) ;
- la rédaction d'analyses et d'études soutenant la réflexion dans ces différentes sphères.

En interne, la mission consistera, d'une part, à soutenir la décision politique au niveau des conseils d'administration régionaux, du conseil d'administration wallon, des mouvements porteurs, avec :

- la poursuite de la réflexion sur les enjeux de solidarité entre les Régionales et la nécessité de repenser les critères de répartition des moyens entre Régionales ;
- la poursuite du travail sur les enjeux wallons de la sensibilisation, dans le cadre des rencontres thématiques du conseil d'administration wallon de Lire et Écrire.

D'autre part, la coordination wallonne poursuivra sa mission de service aux Régionales visant :

- en ce qui concerne les aspects administratifs et financiers, la bonne utilisation et le respect du nouveau plan comptable, l'utilisation correcte du nouveau logiciel comptable BOB et des

<sup>28</sup> Un décret cadre pour l'alphabétisation consiste en une reconnaissance d'un cadre global de référence qui organise la politique d'alphabétisation, tout en maintenant la prise en charge des actions d'alphabétisation par les différents ministres dont les compétences englobent l'alphabétisation. Dans la mesure où nous considérons l'alphabétisation comme une thématique transversale, il s'agit de défendre la prise en compte des personnes illettrées auprès des différents acteurs, dans les différentes sphères de la vie et dans les différents dispositifs de formation des adultes ou autres existant. Il ne s'agit donc pas d'un « décret alpha » qui régirait de façon unique toutes les actions liées à l'alphabétisation dans le cadre d'une seule enveloppe budgétaire relevant d'une seule compétence.

nouveaux outils budget et contrôle budgétaire, avec une attention particulière à la question des dépenses non éligibles et à la politique des fonds propres. Lire et Écrire en Wallonie va également mettre en place la mission de contrôle externe afin d'augmenter la cohésion et la cohérence du collectif, faciliter la mise en conformité éventuelle par rapport aux législations en vigueur, participer à l'amélioration de l'efficacité de la gestion administrative et financière, accroître la transparence entre toutes les entités wallonnes, dans la perspective du maintien ou du renforcement des mécanismes de solidarité entre Régionales et du renforcement de la crédibilité de Lire et Écrire auprès des pouvoirs subsidiant ;

- en ce qui concerne la coordination des actions des Régionales, la pérennisation de l'organisation de la coordination via notamment des missions pour le compte de tous ; la conception d'une formation sociopolitique pour le personnel et le développement de la base de données stagiaires commune ;
- en ce qui concerne les aspects recherche et développement, la mise en œuvre d'une méthodologie de recherche action permettant aux Régionales de penser et agir leur propre développement, l'appui via des rencontres permettant de présenter au niveau local des données sur les évolutions dans le secteur de l'alphabétisation.

# Annexes

## Annexe 1 : Publications 2011

- Note pour l'« élaboration des indicateurs de contexte dans la perspective de définir des priorités pour le développement de l'alphabétisation sur un territoire donné », 11/03/2011 – présentée aux 8 Régionales de Lire et Écrire selon l'objectif précité.
- Note présentant de manière succincte les variations de contexte des Régionales de Lire et Écrire et les politiques d'alphabétisation qui y sont liées, 08/07/2011 – cette note a été présentée par Lire et Écrire en comité d'accompagnement du 8 juillet 2011, pour expliciter les variations dans les priorités des Régionales selon le contexte spécifique dans lequel elles évoluent chacune.
- « Argumentaire et proposition pour l'activation des plateformes territoriales pour l'alphabétisation en Wallonie », 11/2011 – cette note a été rédigée à l'attention de la Région wallonne en vue de proposer une alternative de transition aux plateformes territoriales pour l'alphabétisation, avant de pouvoir concrétiser ces dernières dans le cadre des bassins de vie.
- « Bien plus que lire et écrire : l'impact de l'alphabétisation sur la vie des personnes », Journal de l'alpha, septembre-octobre 2011.
- « Impacts de l'alphabétisation sur la vie des personnes : premières analyses des variations selon que les personnes ont fait leur scolarité en Belgique ou dans un pays étranger non francophone », 19/12/2011.
- « La recherche-action – enjeux et possibilités » – Note en vue d'une réflexion sur les possibles recherches-actions à mener au sein de Lire et Écrire, 29/09/2011.
- « Place de l'alphabétisation dans les politiques de cohésion sociale – Modes d'action des Régionales de Lire et Écrire dans le cadre des Plans de cohésion sociale », 27/09/2011.
- Note « Détection de l'analphabétisme et émergence de la demande », 30/06/2011. Note réalisée à l'attention du conseil des directions wallonnes, 15/12/2011. Cette note synthétise les pratiques d'accueil des Régionales, et l'utilisation du test de positionnement qui est faite dans ce cadre. La note propose également des pistes de réflexion additionnelles pour favoriser la détection et l'émergence de la demande (prendre en compte la dynamique motivationnelle notamment).
- « Le public en processus de « (ré)affiliation sociale » : qui est-il et quelle place a-t-il dans les politiques d'alphabétisation ? », 01/12/2011 – l'article vise à éclairer les questions liées à la place des publics en (ré)affiliation sociale dans l'alpha et à soutenir la décision politique en faveur de ces publics. Il commence par une définition de ces publics et se poursuit par une analyse des évolutions relatives à ces personnes : quelle a été et est aujourd'hui leur place dans les politiques d'alphabétisation en Région wallonne, en termes d'intervention pédagogique et en termes de volume de financement ?

## Annexe 2 : Bilan et comptes de résultat 2011

### Bilan

Actif	2010	2011	Passif	2010	2011
<b>Immobilisés</b>	<b>12.228</b>	<b>10.613</b>	<b>Fonds sociaux</b>	<b>101.256</b>	<b>125.549</b>
Immobilisations corporelles	8.451	6.798	Réserve associative	36.727	36.727
Immobilisations financières	3.777	3.815	Bénéfice reporté	64.529	88.822
<b>Actifs circulants</b>	<b>3.267.374</b>	<b>3.616.204</b>	<b>Provisions</b>	<b>27.800</b>	<b>42.981</b>
Créances à un an au plus	3.215.023	3.471.075	<b>Dettes</b>	<b>3.150.546</b>	<b>3.458.287</b>
Valeurs disponibles	35.807	118.468	Dettes à plus d'un an	4.220	4.251
Comptes de régularisation	16.544	26.661	Dettes à un an au plus	3.144.858	3.451.687
<b>TOTAL</b>	<b>3.279.602</b>	<b>3.626.817</b>	Comptes de régularisation	1.468	2.349
			<b>TOTAL</b>	<b>3.279.602</b>	<b>3.626.817</b>

### Comptes de résultat

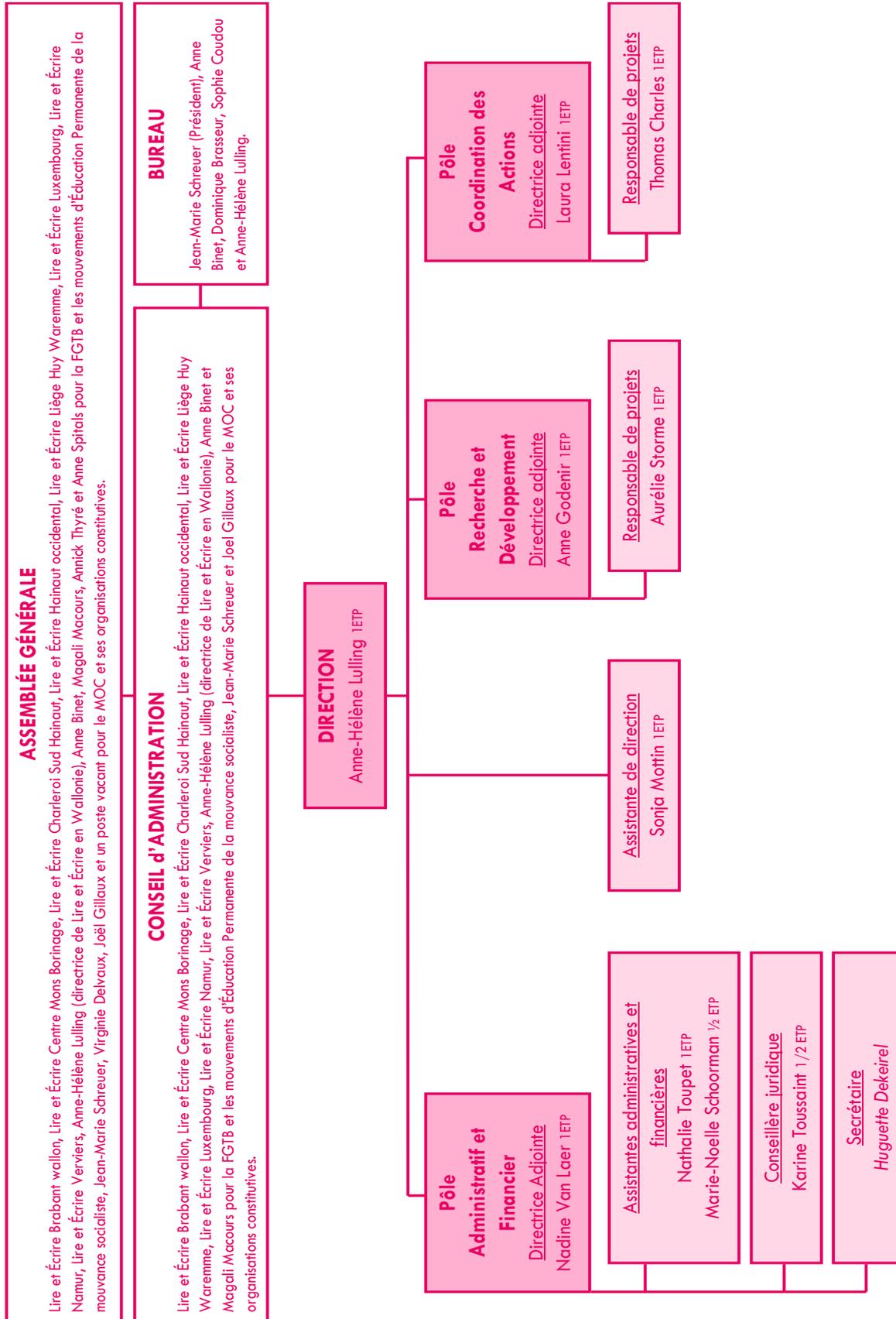
Charges	2010	2011	Produits	2010	2011
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>534.664</b>	<b>585.408</b>	<b>Ventes et prestations</b>	<b>569.485</b>	<b>627.434</b>
Approvisionnements et marchandises	0	0	Chiffre d'affaires	30.100	38.000
Services et biens divers	120.755	188.088	Cotisations, dons, legs et subsides	381.226	368.691
Rémunérations, charges sociales et pension	393.605	375.151	Autres produits d'exploitation	158.159	220.743
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	6.632	6.988	<b>Produits financiers</b>	<b>1.256</b>	<b>1.234</b>
Provisions pour risques et charges	13.672	15.181	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>190</b>	<b>6.419</b>
Autres charges d'exploitation	0	0	<b>TOTAL</b>	<b>570.931</b>	<b>635.087</b>
<b>Charges financières</b>	<b>22.835</b>	<b>25.386</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>439</b>	<b>0</b>			
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>12.993</b>	<b>24.293</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>570.931</b>	<b>635.087</b>			

### Annexe 3 : Liste des membres du conseil d'administration au 31/12/2011

#### Représentants CA LEEW

Mise à jour le 31/12/2011	Prénom	Nom
<b>Régionales wallonnes</b>		
<b>Lire et Écrire Brabant wallon</b>	Claire	Lammerant
	Benoît	Blondeau
<b>Lire et Écrire Centre Mons Borinage</b>	Annick	Dieu
	Samuel	Thirion
<b>Lire et Écrire Charleroi Sud Hainaut</b>	Laurent	D'Altoé
	Fabrice	Eeklaer
<b>Lire et Écrire Hainaut occidental</b>	Daniel	Hubermont
	Dominique	Brasseur
<b>Lire et Écrire Liège Huy Waremme</b>	Jean	Lemaire
	Vincent	Grignard
<b>Lire et Écrire Luxembourg</b>	Claudine	Marx
	Joël	Thiry
<b>Lire et Écrire Namur</b>	Sophie	Coudou
	Fanny	Constant
<b>Lire et Écrire Verviers</b>	Michel	Bordignon
	Paul	Blanjean
<b>Personnes physiques</b>		
Prénom	Nom	Mouvements porteurs
Anne	Binet	MOS
Magali	Macours	
Jean-Marie	Schreuer	MOC
Joël	Gillaux	
<b>Direction Lire et Écrire en Wallonie</b>		
Anne-Hélène	Lulling	

## Annexe 4 : Organigramme de Lire et Écrire en Wallonie au 31/12/2011



## Annexe 5 : Statistiques du personnel des entités wallonnes de Lire et Écrire au 31/12/2011

### Nombre de travailleurs

Le nombre de travailleurs à Lire et Écrire dans les Régionales wallonnes et à Lire et Écrire en Wallonie au 31/12/2011 est de 185 travailleurs, soit 143,59 équivalents temps plein (ETP). À titre de comparaison, l'ensemble du mouvement Lire et Écrire rassemble 310 travailleurs soit 252,24 ETP.

La figure ci-dessous indique depuis 2005, l'évolution du personnel en ETP dans chaque entité wallonne.

Figure 1 : Évolution des ETP dans les entités wallonnes au 31/12

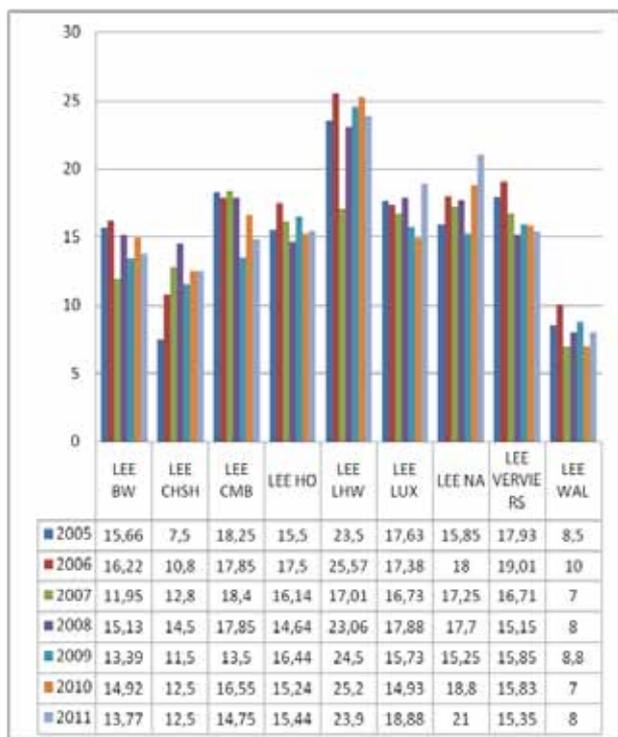
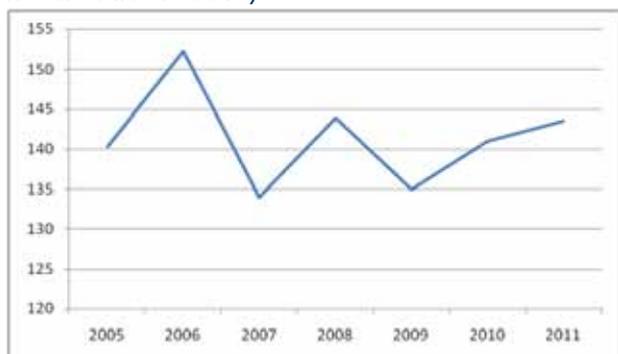


Figure 2 : Evolution globale des ETP de 2005 à 2011 sur le territoire wallon au 31/12

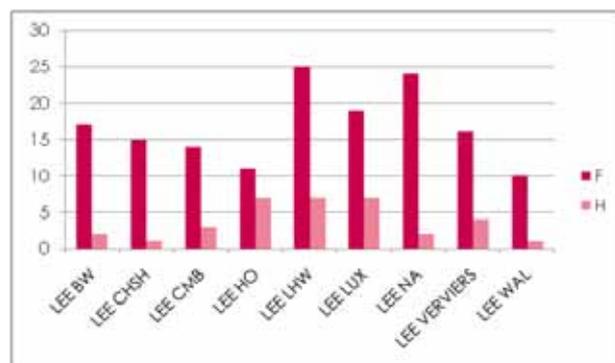


## Caractéristiques des travailleurs

### Genre

Nous pouvons constater une constante d'année en année pour la donnée relative à la proportion d'hommes et de femmes parmi les travailleurs de Lire et Écrire sur le territoire wallon. En 2011, cette proportion s'est peu modifiée : 81,6 % de femmes pour 18,4 % d'hommes.

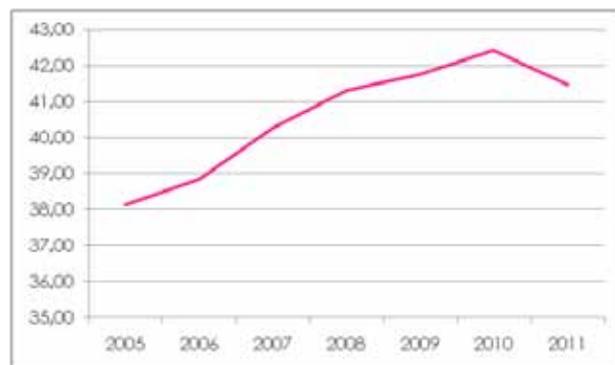
Figure 3 : Répartition du genre par entité wallonne en 2011



### Âge

En 2011, l'âge moyen du personnel des entités Lire et Écrire sur le territoire wallon est de 41 ans. L'évolution sur les six dernières années indique une hausse constante de cet âge moyen avec une légère baisse en 2011.

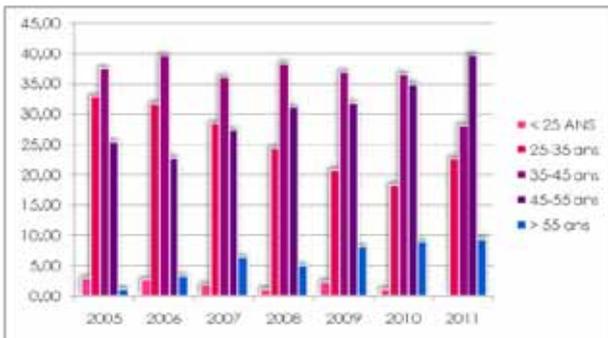
Figure 4 : Evolution de l'âge moyen des travailleurs des entités wallonnes de 2005 à 2011



Plus précisément, la figure 5 illustre l'évolution depuis 2005, en pourcentage et par tranche d'âge, des travailleurs sur la Wallonie.

Nous pouvons constater, en 2011, que les travailleurs âgés entre 45-54 ans représentent la part la plus importante (39%), suivi de près de la tranche d'âge 35-45 ans (28%) qui elle a fortement diminué par rapport à 2010.

Figure 5 : Répartition par tranche d'âge

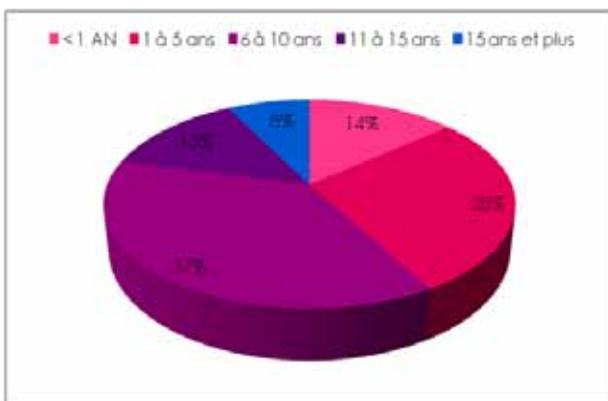


### Ancienneté à Lire et Écrire

Le personnel arrivé depuis moins d'un an a augmenté de 9 % en 2010 à 14% en 2011.

La majorité du personnel a entre 6 et 10 ans d'ancienneté à Lire et Écrire.

Figure 6 : Ancienneté des travailleurs

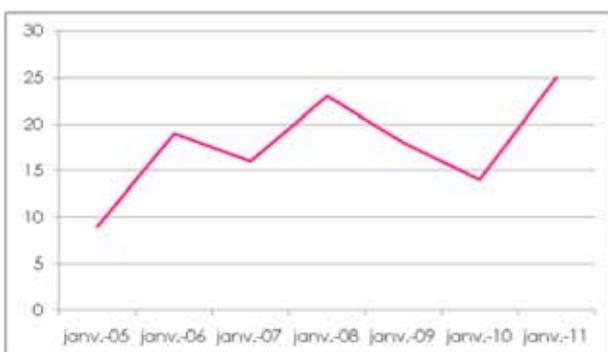


### Types de contrat

La majorité du personnel en Wallonie est sous contrat à durée indéterminée, soit 83,9 %.

Ci-dessous, en comparant les années 2005 à 2011, on observe une croissance des contrats à durée déterminée pour l'année 2011 pour atteindre 25 contrats de ce type sur l'ensemble des entités wallonnes.

Figure 7 : Evolution des contrats à durée déterminée



### Le travail à temps partiel

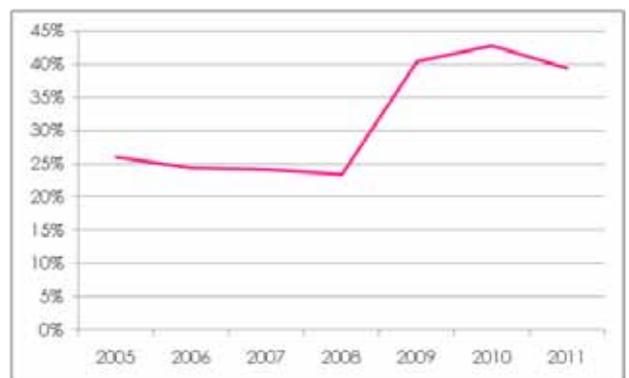
La figure 8 indique une variabilité assez forte du travail à temps partiel selon les Régionales. Lire et Écrire Brabant wallon enregistre un taux de près de 70% de ces travailleurs à temps partiel tandis que Lire et Écrire Hainaut occidental comprend 10% de son personnel avec un contrat à temps partiel. Derrière ces variations entre entités Lire et Écrire, se dessinent aussi des politiques différentes en matière de gestion du temps partiel.

Figure 8 : Pourcentage de travailleurs à temps partiel par Régionale au 31/12/2011



L'évolution reprise au graphique 9 ci-dessous souligne une progression à la hausse des travailleurs à temps partiel à partir de 2008 même si une légère baisse s'observe en 2011.

Figure 9 : Evolution de 2005 à 2011 des travailleurs wallons engagés à temps partiel

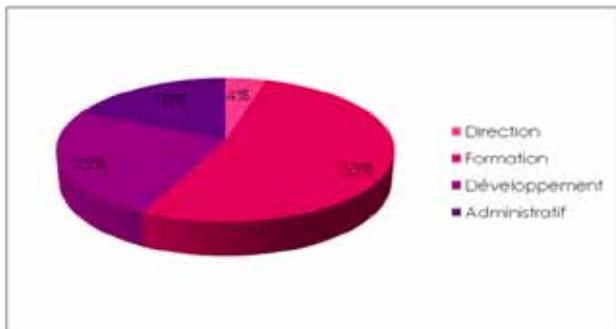


### Fonction des travailleurs

Les travailleurs sont regroupés en quatre fonctions : 1. direction, 2. développement, 3. formation et 4. administrative et financière. La figure ci-après met en évidence l'importance relative de la fonction de formation qui représente plus de la moitié des travailleurs à Lire et Écrire ; viennent ensuite les membres des équipes qui occupent une fonction en lien avec le développement de projet. Les postes administratifs et financiers représentent, quant à eux, près de 20% des travailleurs, ce qui est une part non négligeable.

Pour rappel, Lire et Écrire en Wallonie n'a pas de fonction de formation puisque la coordination wallonne ne mène pas d'actions de première ligne.

*Figure 10 : Répartition en pourcentage des fonctions des travailleurs regroupant l'ensemble des entités wallonnes au 31/12/2011 en nombre de travailleurs*







## Avec le soutien de



Avec le soutien du Fonds social européen  
L'UE et les Autorités publiques investissent dans  
notre avenir